

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

112^e séance

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RICHARD FERRAND

1. Questions au Gouvernement (p. 13944)

PACTE DE MARRAKECH (p. 13944)

M. Fabien Di Filippo

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

GRANDE CONCERTATION NATIONALE (p. 13945)

M. Bertrand Sorre

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement

USINE BENCO DE FAVEROLLES (p. 13945)

M. Stéphane Demilly

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances

SOUTIEN AUX FORCES DE L'ORDRE (p. 13946)

Mme Isabelle Florennes

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (p. 13947)

M. Stéphane Peu

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail

SITE FORD DE BLANQUEFORT (p. 13948)

M. Benoît Simian

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (p. 13948)

M. Gérard Menuel

M. Édouard Philippe, Premier ministre

HÉBERGEMENT D'URGENCE (p. 13950)

Mme Martine Wonner

M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (p. 13950)

Mme Marie-Noëlle Battistel

M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EN CORSE (p. 13951)

M. Jean-Félix Acquaviva

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (p. 13952)

Mme Danièle Obono

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail

MANIPULATIONS DE L'INFORMATION (p. 13952)

Mme Fabienne Colboc

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique

RÉFÉRENDUM POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'ISF (p. 13953)

Mme Laurence Dumont

M. Édouard Philippe, Premier ministre

FERMETURE D'UNE ÉCOLE SALAFISTE À MARSEILLE (p. 13954)

Mme Cathy Racon-Bouzon

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

RESTE À CHARGE ZÉRO (p. 13955)

M. Emmanuel Maquet

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé

Suspension et reprise de la séance (p. 13956)

PRÉSIDENTE DE MME CAROLE BUREAU-BONNARD

2. Modification de l'acte portant élection des membres du Parlement européen (p. 13956)

PRÉSENTATION (p. 13956)

Mme Nathalie Loiseau, ministre chargée des affaires européennes

Mme Laetitia Saint-Paul, rapporteure de la commission des affaires étrangères

Mme Marielle de Sarnez, présidente de la commission des affaires étrangères

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 13959)

M. Antoine Herth

Mme Clémentine Autain

M. Jean-Paul Lecoq

M. M'jid El Guerrab

Mme Delphine O
Mme Constance Le Grip
M. Jean-Louis Bourlanges
M. Alain David
M. Pieyre-Alexandre Anglade
M. Pierre-Henri Dumont
Mme Emmanuelle Ménard
Mme Anne Genetet

Rappel au règlement (p. 13971)

Mme Emmanuelle Ménard
Mme la présidente

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 13971)

Article unique (p. 13971)

M. Joaquim Pueyo

VOTE SUR L'ARTICLE UNIQUE (p. 13971)

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 13971)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RICHARD FERRAND

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

PACTE DE MARRAKECH

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. Monsieur le Premier ministre, pourquoi fuir le débat sur l'immigration, sujet crucial pour le destin de notre nation ? *(Applaudissements parmi les députés non inscrits.)* La France vote aujourd'hui à l'ONU la ratification du pacte de Marrakech sur les migrations. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de débat sur ce texte au Parlement, avec vous-même dans l'hémicycle ?

M. Jean-Paul Lecoq. Où étiez-vous ?

M. Fabien Di Filippo. Les signataires de ce pacte s'engagent à rendre les filières de migration « accessibles et plus souples », à assurer « l'accès de tous les migrants aux services de base » et à sanctionner les médias qui ne présenteraient pas les migrants sous un aspect positif. C'est une aberration, à un moment où les capacités d'intégration de notre pays sont saturées ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

Le Gouvernement est par ailleurs revenu sur la parole du Président Macron promettant de faire de l'immigration l'un des thèmes principaux du grand débat national.

Nos compatriotes s'inquiètent des dérives de votre laxisme : il y a 20 % de demandeurs d'asile supplémentaires chaque année ! Or, à ce jour, les personnes déboutées du droit d'asile restent malgré tout en France dans 96 % des cas. Les Français ont compris que votre politique conduisait à la présence de plus de clandestins dans notre pays *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM)* et ils sont révoltés face à des injustices criantes : pourquoi revalorisez-vous l'aide aux demandeurs d'asile à hauteur de l'inflation, alors que vous refusez d'accroître les soutiens aux familles et les retraites ? *(M. Raphaël Schellenberger applaudit.)*

Pourquoi accordez-vous 53 millions d'euros supplémentaires à l'aide médicale d'État, qui assure la gratuité des soins aux clandestins et coûte près de 1 milliard d'euros, alors que, pour nombre de nos concitoyens, l'accès aux soins est de plus en plus difficile ?

M. Pierre Cordier. Il a raison !

M. Fabien Di Filippo. Pourquoi élargissez-vous les possibilités de regroupement familial ? Pourquoi faites-vous semblant de refuser les bateaux de migrants dans nos ports, alors que vous offrez le statut de réfugié à la plupart de ceux qui s'y trouvent, encourageant ainsi les atrocités des passeurs ? Toutes ces mesures constituent un véritable appel d'air à l'immigration illégale !

Alors, monsieur le Premier ministre, quand surmonterez-vous les lâchetés collectives de votre majorité sur ce sujet ? *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)* Les Français veulent un débat, et nous le voulons dans l'hémicycle, devant la Nation ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Monsieur le député, je trouve votre question bizarre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Plusieurs députés du groupe LR. Elle ne l'est pas du tout !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. À la demande, légitime, de plusieurs députés, l'ambassadeur chargé de ces questions a été entendu hier, ... *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. Patrick Hetzel. C'est vous que nous devons entendre !

M. Jacques Marilossian. Laissez-le répondre !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. ...et je me suis exprimé. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

Permettez-vous que je vous réponde ? Monsieur le président, puis-je répondre ?

M. le président. Oui, mais il faudrait que tout le monde se taise !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. Je vais répondre avec calme à une question qui en manquait !

Monsieur Di Filippo, le pacte de Marrakech a été évoqué par mes propres soins devant la commission des affaires étrangères, la semaine dernière,...

M. Ludovic Pajot. En catimini !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. ...pendant deux heures.

M. Jean-Marie Sermier. Nous siégeons dans l'hémicycle !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. J'ai eu l'occasion de m'exprimer longuement sur ce sujet. Hier, à votre requête, j'ai demandé à l'ambassadeur qui suit cette question d'être auditionné à son tour par la commission des affaires étrangères. Et il n'y avait personne de votre groupe ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Plusieurs députés du groupe LaREM. C'est vrai !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. Personne, personne, personne, personne!

M. Guy Teissier. C'était avant qu'il devait venir!

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. Vos injonctions au débat me paraissent donc un peu inconvenantes!

Beaucoup de fantaisies, dont vous vous êtes montré solidaire, sinon complice, ont circulé sur les réseaux sociaux à propos du pacte de Marrakech. Ce pacte, que je vous conseille de lire, réaffirme que la politique migratoire est une prérogative de souveraineté nationale (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM*) et que chaque État a le droit de choisir les personnes qu'il admet sur son sol et celles qu'il refuse. Il s'agit d'un principe démocratique intangible, et le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est construit sur ce principe fondamental. Je regrette, monsieur le député, que vous ne l'ayez pas lu. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM, ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et UDI-Agir.*)

GRANDE CONCERTATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Bertrand Sorre.

M. Bertrand Sorre. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Depuis plusieurs semaines, notre pays traverse une crise inédite. On le sait : le mouvement baptisé gilets jaunes est issu d'une colère légitime, qui couvait depuis plusieurs décennies.

Par-delà ses revendications sociales, il symbolise l'envie qu'éprouvent de nombreux Français de s'exprimer, d'être entendus et surtout d'être davantage encore partie prenante du débat public.

M. Sébastien Jumel. Vous êtes trop subtil!

M. Bertrand Sorre. Je me réjouis que le Gouvernement – comme le prouve sa décision de lancer une grande concertation nationale – ait compris ce besoin d'écoute et de participation. Il offrira un espace d'expression sans précédent à tous, pour tous et au plus près des territoires.

Même si cet exercice de démocratie participative est directement issu de la mobilisation des gilets jaunes, il n'en demeure pas moins – et surtout – un véritable débat national pour nos concitoyens.

La concertation qui sera lancée au tout début du mois de janvier 2019 s'articulera autour de quatre thèmes, qui concernent directement la vie des Français : la transition écologique et la réponse à trois questions essentielles à la vie de nos concitoyens – se loger, se déplacer et se chauffer – ; la fiscalité et les dépenses publiques ; le fonctionnement de notre démocratie et l'exercice de la citoyenneté ; l'organisation de l'État et des services publics.

La commission nationale du débat public, présidée par Mme Chantal Jouanno, a été sollicitée pour assurer la coordination opérationnelle du grand débat national. Je tiens à rappeler ce choix de notre gouvernement, visant à garantir l'indépendance, la neutralité et la transparence des débats qui seront menés partout sur le territoire français.

M. Sébastien Jumel. Trop subtil!

M. Bertrand Sorre. Monsieur le Premier ministre, si nous sommes particulièrement impatients d'engager et d'accompagner cette grande agora dans nos territoires, certaines questions demeurent en suspens. Aussi, pouvez-vous

préciser la forme que prendront les débats et le rôle qu'y joueront les parlementaires? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

M. Aurélien Pradié. Le pédagogue!

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement. Monsieur Sorre, je vous remercie de votre question. À l'initiative du Président de la République, un grand débat sera engagé partout sur le territoire national.

M. Sébastien Jumel. Comptez sur nous!

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État. Ce débat est important pour nos concitoyens, pour les élus et pour les corps intermédiaires – bref, pour tous les Français, qui y participeront – j'en suis certain – massivement. Ce débat est inédit sur la forme et sur le fond. Vous en avez rappelé les quatre thèmes, au sujet desquels nos concitoyens pourront s'exprimer abondamment.

Au demeurant, ce débat a d'ores et déjà commencé. Je tiens à saluer le travail d'ouverture des mairies, réalisé notamment par l'association des maires ruraux de France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Depuis plusieurs semaines, certains maires accueillent dans leurs mairies des centaines de nos concitoyens. Ils ont engagé le travail. Au début du mois de janvier, nous nous appuierons sur ce travail de pré-cadrage afin d'organiser un débat cadré.

M. Sébastien Jumel. Vous ne cadrez pas la colère!

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État. Le grand débat national ne consiste pas à rejouer l'élection présidentielle, ni à détricoter ce qui a été fait au cours des dix-huit derniers mois. Il vise bel et bien à identifier par consensus les problèmes communs à nos concitoyens...

M. Sébastien Jumel. Vous n'allez tout de même pas écrire les réponses avant le débat! (*Rires sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État. ...et les solutions que les pouvoirs publics sont en mesure d'offrir au sujet des quatre thèmes retenus – la transition énergétique, la fiscalité, la participation démocratique et l'organisation de l'État ainsi que des services publics.

Dans ce débat, les parlementaires auront à l'évidence toute leur place. Nous comptons évidemment sur l'engagement des maires. Nous savons qu'ils répondront présent, car ils aiment le débat démocratique.

Nous savons également que nous aurons besoin des précieux conseils de la commission nationale du débat public, présidée par Chantal Jouanno, avec laquelle nous avons d'ores et déjà commencé à travailler.

Débattre de façon éclairée, loin des caricatures, c'est notre ADN politique! Le Gouvernement y est prêt! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. Sylvain Maillard. Excellent!

USINE BENCO DE FAVEROLLES

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly, que je vous demande d'écouter en silence.

M. Stéphane Demilly. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances. J'y associe mes collègues du groupe UDI, Agir et indépendants, ainsi que mon collègue de la Somme Jean-Claude Leclabart.

« Y a plus de Benco, nulle part ! » : cette célèbre réplique de Franck Dubosc – alias Patrick Chirac – dans le film *Camping* pourrait bien quitter le monde cinématographique pour devenir une réalité économique si nous ne réagissons pas très vite.

La société Nutrimaine, qui détient la dernière usine au monde à fabriquer les célèbres poudres chocolatées Banania et Benco, envisage très sérieusement de la délocaliser en Allemagne, où est basé son actionnaire principal, Kruger. La commune de Faverolles, dans le département de la Somme, héberge l'usine historique où sont produites ces marques emblématiques.

Rien, parmi les arguments développés par la direction de l'entreprise, ne justifie sérieusement sa délocalisation. Le résultat financier du site est stable. La rentabilité annuelle moyenne s'élève à 11 %. L'outil de production est bon – il a obtenu le score de 98 % au test de certification de qualité IFS.

Les salariés sont animés d'un véritable esprit d'entreprise et de famille et, par-dessus tout, ils sont très fiers de leur entreprise.

Alors que Banania a célébré son centenaire en 2014, il serait inconcevable que cette marque mythique quitte notre territoire, d'autant plus que le marché de l'entreprise est essentiellement français. Fermer la dernière usine produisant du Banania et du Benco dans notre pays constituerait l'abandon d'un élément fort de notre patrimoine économique national !

Mme Émilie Chalas. Au moins !

M. Stéphane Demilly. Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous de faire pour nous accompagner et maintenir les emplois, ainsi que les marques, sur le territoire national, afin qu'il y ait encore du Banania et du Benco en France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-Agir et LT ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. La société Nutrimaine produit sur le site de Faverolles, dans le département de la Somme, du cacao, du chocolat et des produits de confiserie, en partie commercialisés sous la marque Benco et Banania. Elle emploie quarante-six salariés en CDI, ainsi que quelques intérimaires. Elle est propriété du groupe allemand Kruger depuis 2008.

M. Maxime Minot. Tout ça, il l'a déjà dit !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Celui-ci a annoncé, à la fin du mois de novembre dernier, son intention d'arrêter la production sur le site de Faverolles et de la transférer en Allemagne. Pourquoi ? D'après l'entreprise, cette décision s'explique par la baisse continue de ses parts de marché, au sein d'un marché de la poudre de cacao en chute libre.

M. Aurélien Pradié. Comme la Macronie !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. En France, cette baisse a été de 27 % au cours des sept dernières années et de 13 % au cours des deux dernières. L'usine, dont la capacité de production est de 20 000 tonnes, ne produit à l'heure actuelle que 7 000 tonnes.

La situation est donc un peu plus complexe que la présentation que vous en faites. L'entreprise a adopté un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'accompagner ses salariés et a engagé avec volontarisme la recherche d'un repreneur pour le site. Sa direction a été reçue par mes services, ainsi que par ceux de Mme la ministre du travail.

Nous suivons avec la plus grande attention les procédures engagées par l'entreprise, en veillant tout particulièrement à faire en sorte que les conditions d'accompagnement des salariés soient à la mesure des moyens du groupe et que la recherche d'un repreneur soit engagée par l'entreprise avec le plus grand sérieux, afin de permettre le maintien d'une activité économique sur le site.

Mme Bérengère Poletti. Ce n'est pas une réponse !

SOUTIEN AUX FORCES DE L'ORDRE

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Florennes.

Mme Isabelle Florennes. Monsieur le ministre de l'intérieur, ces dernières semaines ont fait entendre une colère saisissante ; nous avons tous entendu les difficultés quotidiennes éprouvées par nos concitoyens. Le Président de la République et le Gouvernement ont, je crois, pris la mesure de l'urgence de la situation.

M. Éric Straumann. Après trois semaines !

Mme Isabelle Florennes. Mais il est un cri qui n'a pas encore éclaté, et pour cause : il est, pour le moment, étouffé. Ce cri, c'est celui de nos forces de l'ordre. Je veux d'ailleurs saisir l'occasion qui m'est donnée pour leur redire tout notre soutien et notre reconnaissance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM, LaREM, LR, UDI-Agir et LT, ainsi que parmi les députés non inscrits.*)

Nos forces de l'ordre se taisent, elles subissent, elles font preuve d'une résilience admirable et, malgré un manque de moyens humains, financiers et matériels, parviennent à remplir leurs missions.

« Nous faisons office de chair à canon », de « tampons », de « punching-ball »... Je pourrais continuer à égrener les termes qui témoignent de leurs sentiments face aux violences de ces dernières semaines. Mais je souhaite m'attarder sur un point qui me semble bien plus important : nos forces de l'ordre se sentent « gilets jaunes ». Elles font face à des manifestants dont elles partagent les difficultés. Certes, la situation n'est pas nouvelle, mais il est aujourd'hui indispensable que l'État respecte ses engagements. (*M. Jean Lassalle applaudit.*)

Monsieur le ministre, en recevant hier les représentants des principales organisations syndicales, vous avez ouvert un dialogue nécessaire. Trois pistes de réflexion sont désormais sur la table, me semble-t-il : le paiement des heures supplémentaires ; la mise en place d'un dispositif plus régulier de récupération de ces heures ; la création d'un compte épargne-temps pour permettre un départ à la retraite anticipé.

Quelle sera la position du Gouvernement sur ces propositions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, *ministre de l'intérieur*. Madame la députée, nous étions lundi matin ensemble, à Nanterre, pour rencontrer nos forces de sécurité – policiers et gendarmes – qui gèrent la plateforme Pharos – plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements – qui permet de dénoncer des escroqueries, des faits de pédodélinquance ou de terrorisme, repérés sur internet, et ainsi de mettre un terme à leur propagation en ligne. Nous avons pu constater ensemble l'efficacité de nos forces de l'ordre – que chacune et chacun ici voit dans sa circonscription, au quotidien comme lors d'explosions de violence. Ainsi, à l'instant où je vous parle, à Vaison-la-Romaine, une personne a tiré sur trois autres ; il s'agit manifestement d'un événement de droit commun.

Nous connaissons ce caractère essentiel ; nous savons aussi – Éric Ciotti l'a dit hier ici même – que, depuis de longues années, le budget qui leur est alloué n'est pas ce qu'il devrait être, au regard des missions qui leur sont confiées mais aussi de l'aggravation des tensions que nos forces de l'ordre subissent au quotidien : notre société devient de plus en plus violente et elles en font les frais. Nous l'avons bien vu lors des manifestations dites « des gilets jaunes » ; nous le voyons tous les jours.

Nous devons donc agir. C'est la raison pour laquelle vous avez voté cette nuit un budget de la sécurité en augmentation de 3,5 % ; en deux années, nous aurons dégagé un peu plus de 1 milliard d'euros supplémentaires. Notre politique, c'est l'embauche de 10 000 gendarmes et policiers supplémentaires dont notre pays a besoin.

Nous pouvons même penser que cela peut ne pas suffire. Mais nous devons aussi faire avec la réalité budgétaire.

Il y a des situations qui ne sont pas acceptables : celle de la dette d'heures supplémentaires en fait partie. Plusieurs années de cumul aboutissent aujourd'hui à une dette de 275 millions d'euros. Nos policiers partent parfois plusieurs années à la retraite avant l'âge ! C'est la raison pour laquelle, avec Laurent Nunez, j'ai proposé de travailler dans les trois mois à venir avec les organisations syndicales pour trouver un protocole de sortie. Nous étudierons toutes les pistes que vous avez évoquées. Nous devons, en plusieurs années, trouver une solution de sortie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. Maxime Minot. Voilà qui n'était pas terrible !

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. Madame la ministre du travail, le projet que vous avez présenté ce matin en conseil des ministres est, je le crains, un nouveau rendez-vous raté. Je vous assure pourtant que les députés communistes ont mis toute leur intelligence et leur subtilité à le comprendre. (*Rires et exclamations.*) Dans son allocution tardive, le Président de la République, après avoir fait acte de contrition, a décrété l'état d'urgence sociale. Au vu des cafouillages et de la cacophonie qui a suivi, il nous a semblé que, devant le mot « social », le Gouvernement s'est trouvé interdit, un peu comme une poule qui découvre un couteau.

Vous répétez à l'envi qu'il faut que le travail paie. Or les gilets jaunes se sont soulevés précisément parce que le travail ne paie pas, ou paie de moins en moins.

Le seul moyen de rémunérer le travail, madame la ministre, c'est le salaire, pas l'aumône ! Les gilets jaunes demandent de la justice fiscale et sociale, le partage des richesses, des services publics de qualité, et vous répondez par des entourloupes.

D'abord, le SMIC n'augmentera pas. Seule la moitié des salariés au SMIC pourront, tous les trois mois, quémander une prime d'activité à la caisse d'allocations familiales.

Il y a entourloupe également pour les retraités, avec votre demi-mesure sur la CSG et votre refus d'indexer les retraites sur le coût de la vie.

Enfin, il y a une grande entourloupe sur le financement des mesures : pour donner un coup de pouce à ceux qui n'ont presque rien, vous allez prendre à ceux qui n'ont pas grand-chose en épargnant ceux qui ont beaucoup. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC.*)

Madame la ministre, depuis de longues années, la richesse créée rémunère toujours plus le capital et de moins en moins le travail, et tout cela pour de très mauvais résultats.

Ma question est simple : êtes-vous prête à changer de cap, à augmenter enfin les salaires et à assurer ainsi plus d'efficacité économique et plus de justice sociale ? (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, *ministre du travail*. Merci de cette question, qui me permet d'expliquer ce que nous sommes en train de faire.

Le travail doit payer : c'est une conviction qui nous rassemble. Depuis dix-neuf mois, nous prenons des mesures structurelles pour que le travail paye davantage : la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui comporte notamment des mesures pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les mesures du projet de loi PACTE sur le partage de la richesse... Il ne s'agit pas d'agir au coup par coup, mais de permettre que le travail paye davantage dans le futur. Notre société doit mieux récompenser l'éducation, la formation, le travail et le mérite, grâce à une solidarité qui permet à chacun de s'émanciper. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Oui, depuis quelques semaines, nous avons entendu l'urgence. Ces mesures structurelles n'ont pas encore produit leur plein effet, et n'ont pas pu réparer trente ans d'injustices et de dysfonctionnements. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Aurélien Pradié. Le problème, c'est qu'elles sont beaucoup trop subtiles !

Mme Muriel Pénicaud, *ministre*. C'est pour cela que le Président de la République et le Premier ministre ont annoncé des mesures d'urgence que la ministre des solidarités et de la santé et moi-même présenterons dès aujourd'hui à l'Assemblée nationale, puis demain au Sénat. Ce projet de loi comporte quatre articles qui, comme vous le savez, traitent du travail et des retraites.

En ce qui concerne le SMIC, je voudrais rectifier ce que vous disiez : il augmente ! Le décret a été signé ce matin. Il passera à 1 204 euros...

M. Sébastien Jumel. C'est beaucoup trop, voyons, vous n'y pensez pas !

Mme Muriel Pénicaud, *ministre*. ... parce qu'il augmente en raison de l'inflation. Il était, il y a deux ans, à 1 153 euros, et à 1 174 euros l'an dernier. N'oubliez pas non plus la suppression des cotisations d'assurance maladie.

M. Jean-Paul Lecoq. Arrêtez de diminuer les cotisations ! Arrêtez de ponctionner les hôpitaux !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Mais nous voulons aller beaucoup plus loin. Le cri d'alarme que nous avons entendu, c'est celui de ceux qui ne touchent que le SMIC. C'est pourquoi nous voulons que tous ceux qui perçoivent moins de 1 550 euros aient 100 euros de plus, de même que toutes les femmes seules avec des enfants qui perçoivent jusqu'à 2 000 euros. C'est une mesure de justice sociale qui parle aux travailleurs, parce que c'est leur revenu que nous augmentons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

SITE FORD DE BLANQUEFORT

M. le président. La parole est à M. Benoit Simian.

M. Benoit Simian. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et concerne la situation préoccupante des salariés de l'usine Ford Blanquefort, située dans ma circonscription.

Prends l'oseille et tire-toi ! Ford a fait de ce titre d'un film des années 1970, le principe directeur de sa stratégie industrielle en France. (*M. Jean Lassalle applaudit.*)

En effet, alors qu'il a bénéficié depuis 2013 de plusieurs dizaines de millions d'euros de subventions publiques, le groupe Ford a annoncé jeudi dernier, la mise en œuvre d'un plan social, après avoir écarté l'offre de reprise du site par l'entreprise strasbourgeoise Punch.

Cette décision, qui, étonnamment, intervient à la fin des obligations contractuelles conditionnées par le versement de subventions, est en tout point regrettable, pour ne pas dire inacceptable. C'est une dérobade indigne de Ford.

Elle va à l'encontre des discussions menées depuis plusieurs mois avec les élus locaux, le gouvernement français et, surtout, les représentants des salariés et des syndicats, qui ont été à la hauteur de leur responsabilité, en consentant des efforts considérables tels que des gels de salaires ou des réductions de RTT, pour garder leur emploi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Cette approche n'est pas digne d'un grand groupe responsable, dont les bénéfices nets ont fait un bond de 65 % en 2017. (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR et FI.*)

M. Hubert Wulfranc. Depuis quand les actionnaires sont-ils responsables ?

M. Benoit Simian. En agissant ainsi, Ford piétine le dialogue social mené depuis des mois, détériore la relation de confiance construite avec les salariés et les collectivités territoriales, surtout, autorise la suppression de centaines d'emplois, compromettant ainsi la survie de ce site.

Dans ce contexte, ma question est simple. Bruno Le Maire a annoncé ce matin que toutes les options étaient sur la table.

Pouvez-vous dire quelles actions le Gouvernement entend engager, pour permettre un reclassement rapide de l'ensemble des salariés, et redonner un avenir au site de Blanquefort, dont la survie est cruciale pour notre économie girondine ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et SOC – MM. Jean Lassalle et Olivier Marleix applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

M. Éric Coquerel. Où est Le Maire ? Au téléphone avec Ford ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Vous m'interrogez sur l'annonce faite par le groupe automobile Ford après son refus de l'offre de reprise présentée par Punch pour son site de Blanquefort.

M. Aurélien Pradié. Pas la peine de relire la question !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Cette annonce est inadmissible. Nous partageons ce sentiment avec vous.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas la question !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Elle est inadmissible car cela fait dix ou douze mois que nous travaillons avec les collectivités locales, la région et l'agglomération, pour monter un dossier de reprise.

Elle est inadmissible car Punch a construit un projet de reprise solide, avec de vraies commandes, qui permet de préserver 400 emplois.

Elle est inadmissible car, au cours des dix mois qu'ont duré les discussions, nous avons, pied à pied, point à point, répondu à chacune des conditions fixées par Ford dans ce dossier.

Ford nous répond qu'il prend cette décision pour préserver les salariés. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

M. le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, a eu, vendredi dernier, un entretien avec le patron de Ford Europe, pour lui signifier son sentiment sur son dossier et lui indiquer que la porte était encore ouverte et qu'il attendait qu'il change d'opinion.

M. Pierre Cordier. Bruno Le Maire l'a déjà dit hier !

M. Loïc Prud'homme. On ne combat pas les requins avec des pistolets à bouchon !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Il a par ailleurs précisé que toutes les options étaient sur la table pour faire évoluer ce dossier, et parlé hier soir avec le patron de Ford Monde pour préciser ce point. (*Exclamations sur les bancs des groupes LR et GDR.*)

M. Sébastien Jumel. Voilà les salariés rassurés !

M. Éric Straumann. Et le Président de la République, lui, appelle Trump !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Quelles sont les prochaines étapes ?

Il s'agit d'approuver le plan de sauvegarde de l'emploi – PSE –, très généreux par ailleurs, et qui offre une réponse à votre question de l'accompagnement social des salariés. Ce PSE doit être validé le 18 décembre, avant de faire l'objet d'une approbation par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE.

Sachez que nous serons très regardants sur le contenu de ce plan, puisque c'est un levier dont nous disposons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. Loïc Prud'homme. Capitulation !

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le président. La parole est à M. Gérard Manuel.

M. Gérard Menuel. Monsieur le Premier ministre, il y a huit jours, le Président de la République annonçait certaines mesures, après s'être confondu en regrets et en excuses pour les importantes blessures occasionnées par son comportement depuis dix-huit mois. À vous maintenant, monsieur le Premier ministre, avec les membres de votre Gouvernement, d'évoluer vers davantage d'humilité, d'écoute et de recoudre ces plaies que vous avez ouvertes depuis dix-huit mois.

Allez-vous réduire la fracture territoriale...

M. Éric Straumann. Non !

M. Gérard Menuel. ...après avoir ignoré les collectivités locales, en recentrant de trop nombreuses décisions et en stigmatisant les ruraux, avec cette politique fiscale sur les carburants, sous prétexte de transition énergétique, sans compter les 80 kilomètres heure ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Allez-vous réduire la fracture intergénérationnelle après le coin que vous avez mis entre les retraités et les actifs, avec cette CSG confiscatoire qui frappe ceux qui portent les liens et les solidarités familiales ? (« Bravo ! » sur les bancs du groupe LR.)

Allez-vous réduire cette fracture sociale ? Il est du devoir de l'exécutif d'assurer la cohésion nationale du pays, avec comme élément fondamental, la justice fiscale.

Les mesures annoncées par le Président de la République vont – faut-il dire « allaient » ? – dans le bon sens car, depuis cette annonce, quel cafouillage, concernant par exemple les trois mesures annoncées, dont le chèque énergie ou la revalorisation du SMIC de 100 euros par salarié.

Hier, contrairement à ce que le Président de la République avait annoncé, il n'était plus question que d'octroyer 82 euros, et de prendre en compte le foyer fiscal.

Autre exemple : la CSG payée par les retraités. On y perd son latin quant au montant différé et aux personnes bénéficiaires.

M. Éric Straumann. Oui, on n'y comprend plus rien !

M. Gérard Menuel. Mais où se trouve le blocage dans la mise en place des mesures ?

Si c'est la forteresse de Bercy, et leurs technos, coupés des réalités, permettez-moi de dire qu'ils sont plus prompts, comme l'a indiqué la Cour des comptes, à s'octroyer des primes sans support légal qu'à répondre à l'urgence sociale.

Allez-vous, oui ou non, monsieur le Premier ministre mettre en place ce qu'a annoncé le Président de la République il y a huit jours, point par point, dans son intégrité et au 1^{er} janvier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Je vais tenter de répondre, avec beaucoup d'humilité à votre question, qui est marquée par un grand sens de la nuance. (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Vous le savez, et vous en riez, d'ailleurs.

M. Fabrice Brun. On n'est pas intelligents peut-être ?

M. Maxime Minot. On n'est pas aussi subtils que vous !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Le Gouvernement vise en effet à atteindre les objectifs qui ont été fixés par le Président de la République. Lundi de la semaine précédente, il a fait des annonces qui ont conduit l'ensemble du Gouvernement à travailler à la façon de les mettre en œuvre, de les

concevoir, de les inscrire dans le droit et à faire en sorte que ces annonces puissent se traduire rapidement par des effets sur les personnes les plus concernées.

M. Maxime Minot. C'était le but !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. C'est la raison pour laquelle vous allez examiner en commission, dès ce soir, un projet de loi portant des mesures d'urgence, qui a été présenté ce matin même en conseil des ministres, et qui sera discuté demain dans cette assemblée, et vendredi, si les choses vont comme je le souhaite, par le Sénat.

Reconnaissez avec moi, monsieur le député, que préparer un texte dans un délai aussi rapide...

Mme Valérie Lacroute. C'est de votre faute !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. ...pour un examen aussi intense, est un exercice délicat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Christian Jacob. Vous auriez pu commencer avant !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. ... mais que ce texte, qui prévoit des mesures puissantes, permettra de réinjecter dans l'économie plus de 10 milliards d'euros de pouvoir d'achat vers les actifs.

Mme Laurence Dumont. Aucune anticipation !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. J'insiste sur ce point, monsieur le député. La défiscalisation et la suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires,...

M. Christian Jacob. Et les charges patronales ?

M. Édouard Philippe, Premier ministre. ...la prime défiscalisée exceptionnelle, les mesures relatives à la CSG et à la prime d'activité permettront de réinjecter, principalement vers les actifs, plus de 10 milliards d'euros. (*M. Jean-René Cazeneuve applaudit.*)

Vous allez en débattre demain. J'espère que l'Assemblée le décidera, que le Sénat le confirmera et que ces mesures pourront être mises en œuvre dans les délais les plus brefs.

Ce qui nous a motivés, je veux le dire clairement, c'est de tenir les engagements qui ont été pris par le Président de la République.

Je vous confirme que toute personne qui ne dispose que du SMIC pour vivre,...

M. Christian Jacob. Quel que soit le revenu de son conjoint ?

M. Édouard Philippe, Premier ministre. ...qui a un revenu, et un seul, au niveau du SMIC, touchera en janvier 2019, une rémunération de 100 euros net supérieure à la rémunération qu'il touchait au mois de décembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Je vous l'affirme, monsieur le député. La mesure, telle qu'elle a été calibrée, permettra de donner du pouvoir d'achat supplémentaire à tous les actifs qui se trouvent dans ces niveaux de rémunération – 1 ou 1,2 SMIC, en fonction de la composition du foyer. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Frédéric Reiss. Voilà, la subtilité est là !

M. Éric Straumann. Ce n'est pas ce qu'a dit le Président de la République !

M. Édouard Philippe, *Premier ministre*. Je n'avais pas compris, monsieur le député, que la droite trouvait pénible de prendre en compte l'ensemble des ressources du foyer dans les dispositions d'accompagnement ou dans la fiscalité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Si c'est le cas, c'est un point très intéressant et je suis certain que vous saurez le faire valoir au moment des prochaines discussions, qui porteront tant sur le dispositif fiscal que sur les mesures destinées à favoriser le travail. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Patrick Hetzel. Quel décalage entre le Président de la République et vous !

HÉBERGEMENT D'URGENCE

M. le président. La parole est à Mme Martine Wonner.

Mme Martine Wonner. Ma question concerne nos concitoyens sans domicile fixe qui se trouvent d'autant plus vulnérables et démunis lorsque l'hiver s'installe. Lors du dernier épisode de froid en février, quarante-huit personnes sont décédées en France. Depuis 2014, ce sont en moyenne 500 personnes qui, chaque année, meurent dans nos rues, à l'abri de nos regards. Nous avons une responsabilité immense, rappelée par le Président de la République, celle de les aider et de les accompagner.

Mes anciennes fonctions de directrice médicale du SAMU social de Paris m'ont permis de prendre toute la mesure de la détresse de ces personnes qui n'ont plus rien, parmi lesquelles un nombre croissant de femmes. J'ai vu les conséquences de l'exclusion, qu'elles soient sociales, économiques ou médicales, sur la santé physique comme psychique.

Le plan hiver, annoncé par le Gouvernement, fixe des objectifs ambitieux : un budget de 5 millions d'euros supplémentaires pour financer plusieurs dizaines d'équipes de maraude, et, en plus des 136 000 places stabilisées, l'ouverture de 14 000 nouvelles places sur tout le territoire.

Ces mesures, loin des effets d'affichage dont ce sujet trop sérieux ne saurait souffrir, sont cruciales et s'appuient sur la mobilisation de l'État, aux côtés des associations et des collectivités territoriales, pour le repérage des locaux vides et leur mise à disposition.

Monsieur le ministre chargé de la ville et du logement, pouvez-vous assurer aujourd'hui à la représentation nationale que ce dispositif est prêt à accueillir les plus vulnérables ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la ville et du logement.

M. Julien Denormandie, *ministre chargé de la ville et du logement*. Madame la députée, vous évoquez un sujet d'une extrême gravité. Aujourd'hui, la situation est difficile. Ce sont encore des milliers de personnes qui dorment à la rue – et on ne dort pas dans la rue par choix. La rue tue en hiver mais aussi en été – on ne le dit pas suffisamment.

Que faisons-nous ? D'abord, nous sommes profondément déterminés à améliorer l'accompagnement, les maraudes et le « aller vers » afin d'offrir à chacun une solution spécifique. Vos fonctions passées vous l'ont montré, les femmes et les enfants sont malheureusement de plus en plus nombreux dans la rue.

Ensuite, nous souhaitons ouvrir plus de places d'hébergement. Nous faisons un effort considérable – je ne m'en satisfais pas mais, je le dis avec humilité, notre détermination est totale. Nous travaillons main dans la main avec les élus locaux et les associations. Depuis le 1^{er} novembre, 8 400 places sont venues s'ajouter au dispositif existant de 136 000 places pour pouvoir accompagner mieux, accompagner plus et de manière plus précoce.

Enfin, l'État se doit d'être exemplaire. Ainsi, j'ai demandé à tous mes collègues d'identifier dans leur ministère les sites qu'ils peuvent mettre à disposition. Dans quelques heures, je serai aux côtés de Florence Parly, ministre des armées, pour inaugurer l'îlot Saint-Germain, ancien site de l'administration de la défense qui offrira 170 places d'hébergement – 120 pour les familles et 50 pour les femmes isolées. C'est un symbole de la détermination totale du Gouvernement, avec le concours des élus locaux et des associations, à donner un toit, et plus encore demain une adresse à celles et ceux qui en ont besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Chacun a pu mesurer la force de la colère jaune qui secoue notre pays depuis plusieurs semaines. Nul ne sait ici quel sera l'avenir de ce mouvement, dont l'engagement et même parfois les excès ne correspondent en rien à ce que notre pays avait connu jusqu'à présent.

Quoi qu'il en soit, ce mouvement aura eu le mérite de vous forcer à tendre l'oreille vers une France que, visiblement, vous ignoriez. À force d'être trop intelligents, de mener des politiques trop subtiles (*Applaudissement sur plusieurs bancs des groupes SOC et LR. – M. Bruno Bilde applaudit également*), vous en aviez oublié qu'on a rarement raison tout seul.

Et pourtant, vous auriez pu éviter que la colère n'explode. Pour cela, il vous aurait fallu écouter le Parlement, ne plus mépriser les élus, les syndicats, les corps intermédiaires et abandonner vos certitudes (*Applaudissement sur plusieurs bancs des groupes SOC et LR*). Ces dix-huit derniers mois, le groupe socialiste vous a alerté en formulant bien des propositions que vous n'avez eu de cesse de repousser d'un revers de main, cette nuit encore.

Chacun aura remarqué votre évolution, votre transformation même. En effet, combien de propositions que vous moquiez hier et rejetiez ici avec conviction figurent aujourd'hui dans votre projet de loi ?

En 2017 et 2018, nous avons demandé, en vain, le maintien de l'ISF ; le renforcement du chèque énergie ; la réintroduction des portes et fenêtres et le changement de chaudières à fioul dans le champ du crédit d'impôt. Dès 2018, nous vous invitons, en vain, à renoncer à la hausse de la CSG pour les retraités gagnant jusqu'à 3 000 euros. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) Nous vous alertons, en vain, sur les 55 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires au titre de la fiscalité énergétique punitive.

Vous nous proposez aujourd'hui de voter certaines de ces mesures avec la même conviction que celle que vous mettiez hier à les refuser. Ce qui était impossible à financer et inacceptable il y a trois semaines devient souhaitable et soutenable aujourd'hui. Vous comprendrez que, face à cette conversion brutale, nous soyons sceptiques, comme beaucoup de Français. Comme eux, nous attendons que

vous évoluiez encore – rétablissement de l'ISF, suppression de la flat tax, réindexation des retraites, relèvement des salaires, bref des mesures fiscales justes.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous, enfin, entendre nos demandes et inscrire dans votre projet de loi de vraies mesures d'urgence économiques et sociales? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. Vous avez raison, madame la députée, nous avons achevé cette nuit l'examen du projet de loi de finances pour l'année prochaine. Le budget sera définitivement adopté demain grâce à la majorité (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM*)...

M. Éric Straumann. Grâce aux gilets jaunes!

M. Gérard Darmanin, ministre. ...et complété par le projet de loi portant mesures d'urgence économique et sociale présenté par Agnès Buzyn et Muriel Pénicaud.

M. Fabien Di Filippo. Et dire que vous étiez contre ces mesures il y a deux mois!

M. Gérard Darmanin, ministre. Les Français verront ainsi une augmentation importante de leur pouvoir d'achat.

Madame la députée, vous nous avez conseillé d'écouter encore davantage le peuple français. Vous avez raison, mais nous aurions peut-être aimé que vous puissiez battre un peu votre coulepe. Que dire de l'augmentation de la fiscalité sous le précédent quinquennat; de l'absence d'inversion de la courbe du chômage, promesse qui avait donné tant d'espoir aux Français; de la loi NOTRe et de la loi MAPTAM qui ont séparé les élus des territoires de nos concitoyens (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM. – M. Jean Lassalle applaudit également*); de l'injustice fiscale consistant à promouvoir une taxe à 75 % qui n'a jamais été instaurée?

Si vous reconnaissiez, madame, le creusement de la dette, l'augmentation des dépenses publiques et la hausse de la fiscalité, vous accepteriez peut-être, avec humilité, de prendre votre part d'héritage dans la situation actuelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs des groupes SOC et LR.*)

M. Régis Juanico. Il était où, Macron?

M. Gérard Darmanin, ministre. Si vous écoutez l'opinion des Français, vous constaterez – cela vaut pour tous les bancs – que personne ne profite de cette crise. Aujourd'hui, le Gouvernement vous propose de travailler à des mesures d'urgence pour répondre aux Français. J'ai trouvé cette nuit les députés de la majorité très mobilisés et humbles pour écouter le peuple français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs des groupes SOC et LR.*)

M. Éric Straumann. L'opposition aussi!

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EN CORSE

M. le président. La parole est à M. Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix Acquaviva. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, tout d'abord, je ne peux évoquer l'agriculture, notamment son lien charnel avec la terre corse, sans faire référence à un grand homme qui vient de nous quitter et dont la vie entière a été consacrée à des combats permanents pour la démocratie et la paix, au service d'un

peuple responsabilisé et maître de sa destinée, mais aussi, et surtout, contre toute forme d'injustice, qui lui était insupportable. Je veux bien sûr rendre hommage, ici, dans cette assemblée, à Edmond Simeoni. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT et sur quelques bancs des groupes MODEM et LR. – M. Jérôme Lambert applaudit également.*)

Parmi ses combats fondateurs, la lutte pour la maîtrise foncière, pour et par les paysans corses, à des fins de renouveau d'une agriculture productive, misant sur la qualité et les savoir-faire traditionnels, gage d'une responsabilisation individuelle et collective, figure au premier rang des héritages les plus précieux qu'il nous a légués. Qu'il repose en paix. *Ch'ellu riposi in santa pace.*

Face aux enjeux actuels, économiques, environnementaux, de dépossession foncière et de revenu auxquels sont confrontés les agriculteurs en général, mais aussi de relation culturelle et éducative à la terre, d'alimentation saine et de place de l'agriculture dans nos modèles productifs, pour nos sociétés, il nous paraît fondamental que les négociations autour de la future politique agricole commune, post-2020, intègrent deux dimensions essentielles: premièrement, la nécessité d'une avancée significative autour d'une gouvernance politique plus territorialisée pour la mise en œuvre des premier et deuxième piliers de la PAC; deuxièmement, une vraie reconnaissance des spécificités relatives aux parcours et aux pâturages, nécessaires à un élevage et un acte de production traditionnels, respectueux des cultures et de l'environnement.

En Corse, l'ambition du conseil exécutif est désormais, depuis trois ans, de promouvoir un cadre de développement agricole et forestier avec des objectifs clairs de production et de soutenabilité environnementale. En raison des compétences de la collectivité de Corse et de l'office du développement agricole et rural de Corse – ODARC –, à l'heure où la Commission européenne cherche à présenter un cadre associant les dispositifs des premier et deuxième piliers, êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à envisager l'élargissement du périmètre d'intervention spécifique de la collectivité de Corse dans ces politiques? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT. – M. Jean Lassalle applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Je vous remercie, monsieur le député, de votre question, qui me donne l'occasion d'évoquer à nouveau la PAC et sa spécificité.

Je vous signale d'abord que l'Union européenne comme la France souhaitent que la PAC soit une politique européenne, et non une politique renationalisée. La PAC est la première politique intégrée: chaque État ne peut pas faire ce qu'il veut, ce qui est bien normal, car les grandes orientations doivent être fixées à l'échelon européen. (*Vives exclamations parmi les députés non inscrits.*)

En revanche, il existe des aides européennes, relatives à certaines spécificités, à des handicaps ou à certaines zones, que chaque État peut distribuer lui-même. Nous voulons vraiment procéder à une simplification. Vous le savez, il y a aujourd'hui, dans notre pays, 9 000 critères pour attribuer ces aides; je pense qu'il y en a quelques milliers de trop! La PAC doit être simplifiée.

La volonté de l'Union européenne comme du Gouvernement français est de continuer à tenir compte des zones défavorisées, des zones spéciales. C'est d'ailleurs le cas en

Corse, puisque vous disposez, avec l'ODARC, d'un organisme payeur spécifique, pour la reconnaissance de ce qu'est la Corse, de ses spécificités et de ces zones.

La volonté de l'Union européenne est de rassembler les organismes payeurs et d'en diminuer autant que possible le nombre sur le territoire national. La volonté de la France, sous l'autorité du Premier ministre, est de maintenir ces spécificités. Nous allons examiner la manière dont pourront continuer les dispositifs spécifiques tels que les indemnités compensatoires de handicaps naturels ou les mesures agro-environnementales et climatiques, tout ce qui concerne les territoires un peu diffus. Nous le ferons notamment pour la Corse : nous allons étudier comment nous pourrions tenir compte de votre spécificité, afin de nous inscrire dans la continuité de ce que nous faisons depuis des années. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

M. le président. La parole est à Mme Danièle Obono.

Mme Danièle Obono. C'est l'histoire d'un faussaire, à la tête d'une association de malfaiteurs, qui exécutent au doigt et à l'œil les ordres d'un certain Jupiter *(Exclamations sur les bancs des groupes LaREM et MODEM)*, avec pour seul dogme, seule idée fixe, seule boussole politique : protéger les riches, défendre les riches, sauver les riches ; envers et contre tout : le bon sens, l'intérêt général comme celui de la planète.

Une révolte populaire lui a fait quelque peu ravalier sa morgue et changer de ton, mais cela ne lui a pas encore fait abandonner cette funeste obsession. Il pense pouvoir mater le peuple à coups de flash-ball... *(Vives exclamations sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. Rémy Rebeyrotte. C'est un scandale !

Mme Marie Lebec. C'est lamentable !

Mme Danièle Obono. ...et l'amadouer avec quelques écus, récupérés en lui faisant les poches. *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. Laissez Mme Obono s'exprimer, mes chers collègues !

Mme Danièle Obono. Les gilets jaunes demandent l'augmentation du SMIC. Il répond : « OK, je vous donne une prime, pas à tout le monde, pas tout de suite, pas automatique, on ne sait pas encore de combien – 40, 90, 100 euros ? –, mais on sait que c'est vous qui la paierez avec vos impôts. »

Les gilets jaunes demandent la justice sociale. Il répond : « OK, OK, je vais vous faire travailler plus, pour gagner pas beaucoup plus, en vous sucant vos cotisations, donc votre sécu, votre chômage et votre retraite. » Trinquez, bonnes gens, le Macrozy nouveau est arrivé !

Les gilets jaunes demandent la justice fiscale et le retour de l'ISF. Il répond : « Ça non, *Touchez pas au grisbi* ! Ces 4 milliards d'ISF, ces 40 milliards de CICE, c'est des cadeaux qu'on ne peut donner qu'aux riches. »

On recule un peu ici, mais on reprend un bout par là ; on rétropédale parce que c'est trop gros... c'est la cacophonie en marche ! Plus personne n'y comprend rien. Soit c'est fait exprès, soit c'est par incompetence, ou alors c'est les deux.

Une seule chose est claire : ce sont toujours les mêmes qui paieront et les mêmes qui ne paieront pas. Pendant que les foyers modestes et les « un peu moins pauvres » passent à la

caisse, les ultra-riches dorment tranquilles. Invités à fouler la moquette à 300 000 euros de l'Élysée... *(Mêmes mouvements.)*

Un député du groupe LaREM. C'est minable !

Mme Danièle Obono. ...elles et ils y feront peut-être ruisseler quelques gouttes, qui s'évaporeront avant de toucher terre.

Monsieur le Premier ministre, arrêtez de prendre les gens pour des boloss et d'essayer de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! *(Mêmes mouvements.)* Quand allez-vous enfin faire contribuer ces riches, qui nous coûtent, à nous et à la planète, bien trop cher ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

M. Éric Straumann. Et du chômage !

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Madame la députée, vous avez oublié de dire une chose au sujet des gilets jaunes : ils demandent aussi qu'il n'y ait pas de récupération politique de ce qu'ils disent. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs du groupe UDI-Agir. – De nombreux députés des groupes LaREM et MODEM se lèvent et continuent à applaudir.)*

Derrière vos propos où tout se mêle, j'entends une chose : finalement, vous êtes contre la solidarité et la justice sociale. En effet, nous allons redistribuer 10 milliards d'euros aux salariés qui perçoivent les revenus les plus bas *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM),...*

M. Éric Coquerel. Pas vous ! Pas vous !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. ...et vous êtes contre ; je ne comprends pas votre position. *(Exclamations prolongées sur les bancs du groupe FI.)* Car, oui, les heures supplémentaires, l'augmentation du SMIC, la prime d'activité, la prime exceptionnelle, l'ensemble de ces mesures vont leur bénéficier, sans oublier celles en faveur des retraités les plus modestes. Et c'est dans l'esprit de ce que nous voulons faire : nous accélérons, nous amplifions ce qui figurait dans le programme présidentiel,...

Mme Danièle Obono. La suppression de l'ISF n'y était pas !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. ...pour redistribuer. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

C'est le travail qui est valorisé ; c'est la justice sociale qui est promue. J'appelle tous ceux qui sont conscients à la fois de la crise et de l'appel des gilets jaunes, sur tous les bancs, à voter les textes que nous allons présenter, qui permettront cette redistribution de pouvoir d'achat, pour que les salariés les plus modestes aient des fins de mois plus sereines. Voilà ce que nous faisons ; je vous appelle tous à le faire avec nous. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. Éric Straumann. Debout !

MANIPULATIONS DE L'INFORMATION

M. le président. La parole est à Mme Fabienne Colboc.

Mme Fabienne Colboc. Ma question s'adresse à M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique.

Les manipulations de l'information sont désormais une donnée constitutive des réseaux sociaux. Elles prennent différentes formes : images détournées, vidéos tronquées, propos raccourcis et sortis de leur contexte, faits alternatifs et théories du complot.

Ces dernières semaines, les réseaux sociaux sont devenus des médias de désinformation en continu, où chacun y va de sa propre vérité.

M. Éric Straumann. Et sur France 3, c'était quoi ?

M. Sébastien Chenu et **M. Bruno Bilde.** Et France 3 ?

Mme Fabienne Colboc. À l'heure où nous devons impérativement travailler avec les citoyens sur un nouveau contrat pour la Nation et leur donner confiance en notre démocratie, les fausses informations déstabilisent nos institutions et nos concitoyens.

Le fonctionnement des algorithmes amplifie la diffusion sur les réseaux sociaux en faisant circuler les contenus les plus appréciés, sans juger de leur véracité.

M. Éric Straumann. Et France 3 ?

Mme Fabienne Colboc. À cela s'ajoutent les commentateurs irresponsables qui n'ont qu'une volonté en les relayant : rajouter de la défiance à la défiance, de la colère à la colère et de l'indignation à l'indignation.

Oui, ces fausses informations sont dangereuses, car elles montent les citoyens les uns contre les autres, troublent les esprits, polluent le débat public et mettent en danger notre démocratie.

La liberté d'expression est une liberté fondamentale de notre République. Ce qui concerne l'information, le travail de recherche, d'investigation et de vérification réalisé par les journalistes demeure primordial.

La loi contre la manipulation de l'information est entrée en vigueur et protégera désormais notre démocratie au moment des élections...

M. Éric Ciotti. Combien y a-t-il eu de condamnations ?

Mme Fabienne Colboc. ...contre ceux qui ont l'obsession de la mettre en péril.

Tous les acteurs du numérique ont désormais le devoir de travailler ensemble et de mettre en place des actions pour lutter contre la diffusion des fausses informations. Les plateformes en ligne vont également devoir faire preuve de transparence sur le fonctionnement de leurs algorithmes.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir, monsieur le secrétaire d'État, comment vous envisagez de travailler avec ces acteurs du numérique pour éviter que la manipulation de l'information devienne une constante de notre actualité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Madame la députée, les fake news, les infos intoxicantes, nous allons aujourd'hui les appeler les « infox ».

M. Éric Straumann. Sur France 3, c'était quoi ?

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État. Les infox, nous en avons tous vu et reçu.

Mme Marine Le Pen. Sur France 3 ?

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État. Parfois, on y a cru. Parfois, on les a partagées. Parfois, certains, ici, les ont même partagées à des heures de très grande audience.

Les infox, c'est fascinant. Ça ressemble à la vérité. Ça fait faire des grimaces. On y croit très fort parce que ça a le même goût, le même parfum et la même odeur que le vrai – mais c'est faux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Exclamations parmi les députés non inscrits.*)

M. Éric Ciotti. Les infox, c'était votre programme !

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État. Les infox, aujourd'hui, c'est très grave. C'est très grave parce que, cette année, le taux d'équipement est de 100 % chez les 18-25 ans : 100 % de cette classe d'âge ont dans leur poche un téléphone connecté à internet toute la journée. Et, parmi ces jeunes, il y en a de plus de plus qui ne s'informent que par les messages qu'ils reçoivent et partagent par les réseaux sociaux.

Que se passe-t-il quand les infox prennent la place de l'info ? C'est la démocratie qui est abîmée...

Mme Marine Le Pen. France 3 !

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État. ...parce que les infox, c'est une infection qui essaie d'identifier les blessures de la société et qui enfonce son doigt très fort pour en faire une blessure à vif, en espérant que le corps malade ne se relèvera jamais.

M. Éric Straumann. Et France 3, vous en pensez quoi ?

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État. Depuis dix-huit mois, avec le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, le ministère de la culture et le ministère de l'éducation, nous nous sommes mobilisés...

M. Éric Ciotti. Combien de condamnations ont été prononcées ?

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État. ...autour de deux axes principaux : premièrement, il faut sensibiliser tous les publics dès leur plus jeune âge à identifier les infox, à comprendre ce qu'est une source ; deuxièmement, ce qui est encore plus important aujourd'hui, il faut punir. Il faut punir ceux qui produisent des infox...

Mme Marine Le Pen. Il faut punir France 3 !

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État. ...et ceux qui décident de les diffuser massivement pour manipuler nos démocraties. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Aujourd'hui, les infox sont le fruit préféré les extrêmes droites internationales. (*Exclamations parmi les députés non inscrits.*) Elles les unissent. Elles les solidarisent. Et, aujourd'hui, nous devons nous mobiliser. La loi relative à la lutte contre les fausses informations, que vous avez votée, va nous donner de nouveaux outils pour travailler avec les plateformes afin d'identifier ces producteurs et ces diffuseurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Bruno Bilde. France 3 !

RÉFÉRENDUM POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'ISF

M. le président. La parole est à Mme Laurence Dumont.

Mme Laurence Dumont. Monsieur le Premier ministre, les Français acceptent l'impôt quand il est juste, quand chacun contribue à hauteur de ses moyens. Pourtant, vous n'avez pas

hésité, pour supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune, à baisser les aides personnalisées au logement – APL – et à augmenter la CSG des retraités.

Cette suppression de l'ISF est vécue comme une injustice. C'en est une. Aucune justification de votre part ne peut apaiser ce sentiment d'injustice. Et pour cause : les chiffres sont là. La réalité, c'est que chacun des 100 contribuables les plus fortunés économise grâce à vous, grâce à vos cadeaux fiscaux, 1,5 million d'euros par an, soit 125 000 euros par mois, alors qu'une retraitée qui gagne 900 euros par mois verra sa pension revalorisée, au 1^{er} janvier, de 2,70 euros. Quelle indécence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Monsieur le Premier ministre, les Français veulent, à une très large majorité – plus de 70 % – le rétablissement de l'ISF.

M. Éric Straumann. Et le retour de François Hollande ?

Mme Laurence Dumont. Ils expriment ainsi une double exigence, sociale et démocratique. Votre responsabilité est immense, mais vous persistez à vous opposer. C'est pourquoi nous lançons ce référendum pour rétablir l'ISF. Il va dans le sens d'une plus grande participation des Français à la vie politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Sachez, si vous en doutiez, que nous sommes très déterminés et que nous irons jusqu'au bout pour l'obtenir. Il faut 185 parlementaires. Nous y travaillons. C'est bien parti. Il faut en plus la signature de près de 5 millions de nos concitoyens. Dans le contexte d'exigence sociale et démocratique que nous connaissons, je pense qu'ils ne seront pas difficiles à convaincre.

Avec ce référendum d'initiative partagée, nous voulons ouvrir une nouvelle page. Démocratie représentative et démocratie participative vont se conjuguer pour réparer une injustice. Monsieur le Premier ministre, comment pouvez-vous vous obstiner à défendre l'indéfendable, l'injustice ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Madame la députée, vous m'interrogez sur l'ISF, comme l'a fait hier la présidente de votre groupe, et, surtout, vous appelez l'attention sur l'initiative politique que vous prenez d'essayer d'appliquer les dispositions de l'article 11 de la Constitution.

Le référendum d'initiative partagée a été introduit dans le droit français à la suite de la révision constitutionnelle de 2008.

M. Éric Straumann. Grâce à Sarkozy !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Celle-ci a été complétée par divers textes, lois organiques et décrets, dans les années 2013 et 2014.

Il appartiendra aux 185 parlementaires que vous espérez réunir sur ce sujet de signer votre proposition. Il reviendra ensuite au Conseil constitutionnel de vérifier que la loi que vous vous proposez de faire adopter est conforme au champ d'application du référendum défini à l'article 11.

Un mot, néanmoins, non sur notre différend à propos de l'ISF,...

M. Olivier Faure. Dommage ! C'était le sujet de la question !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. ...mais sur le référendum d'initiative partagée, afin de partager un questionnement avec l'ensemble de l'Assemblée.

Ce que souhaite faire votre groupe parlementaire, c'est revenir sur une loi votée par la représentation nationale et conforme à un engagement pris par notre majorité devant le peuple, car, encore une fois, la réforme de cet impôt, comme beaucoup de mesures que nous avons prises, a été présentée avant l'élection et validée lors de celle-ci...

M. Stéphane Peu. Par 24 % des électeurs !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. ...du moins si l'on croit – et vous y croyez comme moi, j'en suis certain – aux principes même de l'engagement politique, lors de la construction d'un programme, et de la démocratie représentative.

Vous proposez donc de faire en sorte que des lois votées par l'Assemblée nationale puissent être remises en cause grâce au référendum d'initiative partagée.

M. Jérôme Lambert. C'est bien l'objet de ce référendum !

Mme Marine Le Pen. À quoi servirait-il, sinon ?

M. Édouard Philippe, Premier ministre. J'ai bien compris que c'est ce que vous proposiez. Je pense que nous aurons l'occasion d'avoir un débat. Si le référendum d'initiative partagée ou d'initiative citoyenne est un moyen de revenir systématiquement sur des dispositions votées par la représentation nationale, il me semble que cela pose des questions très intéressantes sur notre démocratie et sur la façon dont nous envisageons la démocratie représentative. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Éric Straumann. Vous avez peur du référendum !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Je me contente de vous livrer cette réflexion : si l'on utilise cet instrument pour revenir sur des lois qui ont été votées par le Parlement, on peut aller très loin.

Mme Marine Le Pen. Sinon, le référendum servirait à quoi ?

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Les Français en débattront, puisque nous avons souhaité que, dans le grand débat national qui s'installe, on puisse évoquer un certain nombre de sujets liés à la citoyenneté, à la représentation des Français et à leur participation au débat démocratique.

Votre proposition montre que vous jugez possible, quel que soit le champ d'application du référendum, de revenir sur une proposition qui a été présentée au peuple lors d'une élection et votée par la représentation nationale. C'est un point de vue intéressant. Je suis certain qu'il suscitera beaucoup de discussions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

FERMETURE D'UNE ÉCOLE SALAFISTE À MARSEILLE

M. le président. La parole est à Mme Cathy Racon-Bouzon.

Mme Cathy Racon-Bouzon. Ma question, à laquelle j'associe ma collègue Anne Brugnera, s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Monsieur le ministre, vous avez annoncé hier matin la fermeture par le rectorat d'Aix-Marseille d'un établissement scolaire clandestin à Marseille. Une vingtaine d'enfants, déclarés sous le régime de la scolarisation à domicile, étaient en réalité emmenés tous les matins dans un lieu, que les contrôles effectués par les inspecteurs de l'éducation nationale n'ont pas permis de qualifier d'« école », au sens où la République l'entend. En effet, non seulement l'établissement ne respectait pas les normes de sécurité et d'hygiène

requis pour accueillir des enfants, mais il dispensait également un enseignement doctrinaire promouvant le fondamentalisme islamique.

L'instruction à domicile est parfois détournée de sa vocation et utilisée comme prétexte pour scolariser les enfants dans des structures illégales, qu'elles soient religieuses ou non. L'intervention coordonnée des services de l'État a permis de démanteler cette école clandestine. Je me réjouis que la loi votée par notre assemblée en mars dernier, qui « vise à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*) accroisse les possibilités d'action de notre administration pour procéder aux fermetures de tels établissements. Une collaboration étroite et régulière de la préfecture de police, de la préfecture et du rectorat a ainsi permis de signaler l'existence de ce lieu, de contrôler son fonctionnement, de constater le délit et de mettre en demeure les parents de scolariser sous quinze jours les enfants dans une école garantissant des conditions d'accueil et d'enseignement homologuées par l'État.

Monsieur le ministre, cet événement récent, comme la future obligation d'instruction dès l'âge de trois ans, nous montrent combien il est fondamental de nous pencher une fois encore sur les dispositifs de contrôle de la déscolarisation. L'intention n'est pas de contester le droit de tout parent à instruire son enfant à domicile, mais bien de lutter contre les dérives possibles de cette instruction en famille. Si l'école de la République doit en premier lieu assurer la transmission des connaissances, elle doit également défendre les valeurs de la République, prévenir la radicalisation, protéger nos enfants de l'enfermement religieux ou sectaire et faire émerger leur esprit critique.

C'est le sens de l'« école de la confiance » que vous appelez de vos vœux. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, comment le projet de loi du même nom, dont nous débattons en février, permettra de renforcer encore le contrôle de l'instruction en famille par l'État? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. En effet, mardi dernier, nous avons pu fermer une école qui se caractérisait par le fait qu'elle appartenait à la mouvance islamiste radicale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Cette fermeture a été rendue possible grâce à vous tous, sur tous les bancs de cette assemblée. En effet, la loi Gatel, à laquelle vous avez fait référence, a été votée à l'unanimité, ici même, en mars dernier, et je vous en remercie tous. Nous disposons désormais des outils pour assurer la coopération entre la police et le rectorat, ce qui a été le cas à Marseille, vous l'avez rappelé, mais aussi pour enjoindre aux familles de rescolariser leurs enfants dans une école conforme aux lois de la République, comme c'est le cas, depuis mardi, de chacun des enfants qui fréquentait cette école clandestine. Ce texte marque donc un progrès incontestable.

Toutefois, nous devons aller plus loin et gagner en efficacité. Le projet de loi que je vous présenterai en février prochain permettra de le faire, dans le prolongement du rapport sur la déscolarisation rédigé par deux députées, Mme George Pau-Langevin et Mme Anne Brugnera. Nous contrôlerons davantage, à l'avenir, l'instruction à domicile. Nous sommes, en ce moment même, en train de nous en

donner les moyens humains dans chaque rectorat de France, afin de contrer cette tendance, qui peut en effet recouvrir différents problèmes, dont celui de la radicalisation.

Par ailleurs, puisque l'instruction obligatoire débutera désormais à trois ans, nous pourrions aussi protéger les élèves de l'école maternelle; nous savons en effet qu'il est essentiel de s'occuper des enfants de tout âge, dès trois ans.

Cette loi offrira un nouveau cadre, nous permettra d'être plus efficaces et de réaffirmer les valeurs de la République. Elle nous donnera l'occasion de rappeler que ces valeurs doivent être respectées quelle que soit la structure d'enseignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM, ainsi que sur quelques bancs des groupes MODEM, UDI-Agir et LT.*)

RESTE À CHARGE ZÉRO

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Maquet.

M. Emmanuel Maquet. Madame la ministre des solidarités et de la santé, la crise politique des gilets jaunes témoigne de l'attachement des Français à notre modèle social, notamment à notre système de santé, que le monde nous envie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Les Français nous disent leur colère de voir s'effriter sous leurs yeux ce modèle, qui devient chaque année de plus en plus cher et de moins en moins efficace. Ils constatent avec tristesse les fermetures d'hôpitaux et de maternités, les déremboursements de médicaments et le surmenage des personnels. Le reste à charge zéro était un signal très attendu pour redonner vie à ce modèle de solidarité nationale; nous l'avons d'ailleurs soutenu, puisqu'il faisait partie de notre programme présidentiel. Que les Français n'aient pas à sortir leur carte bleue pour s'offrir des lunettes ou des prothèses auditives et dentaires, c'était mettre fin à une situation intolérable dans l'accès aux soins des plus modestes.

Malheureusement, votre mesure a été, me semble-t-il, mal préparée et, surtout, mal négociée; en conséquence, elle va entraîner une hausse des tarifs des mutuelles, bien obligées d'en répercuter le coût sur les Français. La hausse moyenne des primes de complémentaire santé avoisinera 7 % l'année prochaine. Les retraités seront les plus touchés, eux qui ont déjà été violemment pénalisés par la hausse de la CSG et le quasi-gel de leur pension.

Pourtant, madame la ministre, vous nous aviez assurés avoir mené des négociations pour que cette réforme se fasse au profit de la santé des Français, et non pas au détriment de leur pouvoir d'achat. Comment se fait-il que vous n'ayez pas anticipé la réaction des complémentaires santé? Pourquoi n'avez-vous pas pensé à engager des négociations sur leurs tarifs? Surtout, comment comptez-vous vous rattraper pour éviter une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des Français? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits. – M. Sébastien Jumel applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, votre question me permet de rétablir quelques vérités. Je me suis engagée devant les Français: aucune fermeture d'hôpital n'est ni ne sera programmée pendant ce quinquennat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Par ailleurs, tous les déremboursements de médicaments le sont pour des raisons médicales, tenant soit à leur inefficacité, soit à leur toxicité, jamais pour des raisons budgétaires. (*Mêmes mouvements.*)

S'agissant du reste à charge zéro, j'ai installé un comité de suivi, qui a tenu sa première réunion hier, avec les mutuelles, les assureurs, la Caisse nationale d'assurance maladie et les associations de patients. Les assureurs et les complémentaires santé ont reconnu devant moi que les courriers qui avaient été adressés justifiant de hausses de cotisations consécutives à la réforme du reste à charge zéro étaient illégitimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Ils vont, en conséquence, prendre des mesures correctrices vis-à-vis de l'ensemble de leurs membres. D'éventuelles hausses de cotisations n'auraient en effet aucune justification, puisque le reste à charge zéro ne leur coûte que 0,14 % de leur chiffre d'affaires. La réforme prévoit que ce coût sera totalement absorbé par la réduction de leurs frais de gestion. (*Mêmes mouvements.*)

Par ailleurs, le Président de la République a reçu hier, en ma présence, à l'Élysée, l'ensemble des instituts de prévoyance, des assureurs et des mutuelles pour qu'ils aillent au-delà de leurs premiers engagements – à savoir ne pas procéder à la moindre augmentation de cotisations du fait de la réforme, qui a été négociée. Il leur a été demandé de répondre à l'urgence économique et sociale exprimée par les Français, en adoptant des engagements supplémentaires concernant les taux de cotisations. Nous attendons leurs propositions au plus tard pour demain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de Mme Carole Bureau-Bonnard.*)

PRÉSIDENTE DE MME CAROLE BUREAU-BONNARD

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

MODIFICATION DE L'ACTE PORTANT ÉLECTION DES MEMBRES DU PARLEMENT EUROPÉEN

Discussion, après engagement de la procédure accélérée, d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, après engagement de la procédure accélérée, du projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil du 13 juillet 2018 modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct (n^{os} 1355, 1462).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre chargée des affaires européennes.

Mme Nathalie Loiseau, ministre chargée des affaires européennes. Les élections européennes sont un moment clé de la vie démocratique européenne. Pourtant, le niveau de participation des citoyens de l'Union a connu une érosion systématique à chacune de ces élections.

M. Jean-Paul Lecoq. Pas que la participation des citoyens, si l'on en croit le nombre de députés présents aujourd'hui!

Mme Nathalie Loiseau, ministre. Inverser cette tendance lors des élections européennes qui se tiendront entre le 23 et le 26 mai dans les États membres – le 26 mai en France – constitue un enjeu démocratique majeur. C'est aussi un enjeu fondamental eu égard au fonctionnement même du Parlement européen : sur quelle majorité, demain, le prochain président de la Commission européenne et son collège de commissaires pourront-ils s'appuyer ? C'est à chaque citoyen européen d'en décider et je mesure que, légitimement, les opinions sont variées dans cet hémicycle.

Je gage néanmoins que nous nous réunirons au moins sur un point : personne ne peut se satisfaire de ce que nous avons connu trop souvent par le passé – une campagne politique peu mobilisatrice et, au fond, bien plus nationale qu'euro-péenne, une participation faible et une forme de cogestion entre le PPE – Parti populaire européen – et le PSE – Parti socialiste européen – qui n'a peut-être pas toujours été très stimulante pour les électeurs.

Le Président de la République a souhaité, vous le savez, redynamiser le projet européen. Cela passe par un renforcement de la légitimité, de la représentativité et de la visibilité du Parlement européen. C'est dans cet esprit que la loi française du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen a été modifiée en juin 2018, notamment par le rétablissement d'une circonscription électorale unique.

C'est également dans cet esprit que les États membres ont entrepris, un an avant les élections européennes, de finaliser les négociations sur la modification de l'acte électoral de 1976 qui avaient été lancées en 2015 par le Parlement européen. L'objectif de cette réforme était de rendre le processus électoral plus transparent pour les citoyens, mais aussi plus « européen », en renforçant les principes communs qui régissent les élections au Parlement européen. Comment, en effet, expliquer à nos concitoyens que les élections européennes obéissent à des règles aussi différentes d'un État membre à l'autre ?

Dans son rapport d'initiative législative adopté le 11 novembre 2015, le Parlement européen avait formulé des propositions ambitieuses pour renforcer les principes communs pour les élections européennes. Cela n'allait pas de soi, si l'on considère une grande diversité de traditions électorales au sein des États membres, tout comme la sensibilité forte de ces questions.

De fait, les négociations au Conseil ont été difficiles et plusieurs propositions du Parlement européen particulièrement parlantes ont été rejetées comme, par exemple, l'instauration d'une date commune pour la tenue du scrutin ou la mise en place de mesures visant à permettre à l'ensemble des citoyens européens résidant à l'étranger de participer aux élections européennes.

Les négociations au Conseil ont toutefois repris après que les débats sur l'avenir de l'Union ont mis en lumière l'urgence de donner un nouvel élan démocratique à l'Union européenne.

M. Jean-Paul Lecoq. Chiche!

Mme Nathalie Loiseau, ministre. Elles ont permis d'aboutir à un accord entre le Conseil et le Parlement européen en juin dernier. La décision modifiant l'acte électoral de 1976 a été adoptée par le Conseil des ministres le 13 juillet à Bruxelles. Il revient à présent aux États membres d'approuver cette décision selon leurs procédures constitutionnelles respectives.

Cette réforme de l'acte électoral prévoit des modifications qui visent à renforcer les principes communs régissant les élections européennes. Je les regrouperai de façon à distinguer ce qui concerne, d'une part, les députés européens eux-mêmes, d'autre part, ce qui touche à la préparation et aux modalités du vote et, enfin, ce qui relève d'un meilleur contrôle.

S'agissant des députés européens eux-mêmes, l'article 1^{er} de l'acte électoral est remplacé par un nouveau texte précisant que les membres du Parlement européen sont élus « représentants des citoyens de l'Union ». Cette modification, qui reprend les termes du traité de Lisbonne et s'inspire des parlements nationaux, vise à souligner la légitimité des membres du Parlement européen, qui représentent les citoyens de l'ensemble de l'Union européenne et non les citoyens du seul État membre dans lequel ils sont élus.

M. Jean-Paul Lecoq. L'Union européenne n'est pas un État !

Mme Nathalie Loiseau, ministre. Dans un nouvel article 3 *ter*, les États membres sont encouragés à prendre des mesures pour que l'affiliation des candidats à un parti politique européen puisse apparaître sur les bulletins de vote, ce qui est d'ores et déjà possible en droit français, même si cette disposition n'a pas de caractère obligatoire.

Là encore, il s'agit d'aider le citoyen à faire le lien entre son vote et l'action de ses députés au Parlement européen.

L'article 3 de l'acte électoral est également modifié, afin de rendre obligatoire la création d'un seuil électoral, compris entre 2 et 5 % des suffrages exprimés, dans les circonscriptions de plus de trente-cinq sièges. Ce seuil permet de favoriser l'émergence de groupes politiques d'une taille significative et de faciliter ainsi le processus législatif au Parlement européen. Cette obligation doit intervenir pour les élections au Parlement européen de 2024, si la décision entre en vigueur avant les élections de mai 2019. Je rappelle cependant qu'en France, la loi du 7 juillet 1977 fixe d'ores et déjà le seuil électoral à 5 % des suffrages exprimés.

L'acte électoral révisé précise les dispositions à retenir pour la préparation et les modalités mêmes du vote. Il permet d'abord de mieux harmoniser le calendrier du dépôt des candidatures dans les États membres en prévoyant, dans un nouvel article 3 bis, une date limite – pour autant que la législation de l'État membre en prévoit une –, au plus tard trois semaines avant le début de la période électorale. Cette disposition est cohérente avec ce que nous faisons en France, puisque la loi du 7 juillet 1977 fixe la date limite pour le dépôt des candidatures au quatrième vendredi précédant le jour du scrutin. Les États membres sont également encouragés à prévoir le vote par correspondance, le vote électronique ou le vote par internet aux élections européennes, et à prendre des mesures destinées à permettre à leurs citoyens résidant dans un pays tiers de participer à ces élections. En France, la loi du 7 juillet 1977 permet déjà aux citoyens français résidant à l'étranger de voter, lors des élections européennes, par procuration ou dans des bureaux de vote installés dans le réseau diplomatique et consulaire.

Enfin, la décision qui vous est présentée prévoit que les sanctions contre le double vote seront renforcées, afin de s'assurer que les citoyens européens ne votent pas dans plusieurs États membres à la fois. Par ailleurs, afin de faciliter l'échange de données relatives aux électeurs et aux candidats entre les États membres, ceux-ci devront désigner une autorité qui en sera chargée. En France, le décret du 28 février 1979 charge l'Institut national de la statistique et des études économiques – INSEE – et le ministère de l'intérieur de transmettre aux autres États membres les informations relatives respectivement aux électeurs et aux candidats. La France prévoit également, en cas de vote multiple, des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une amende de 15 000 euros.

Je regrette que le Parlement européen n'ait pas donné suite à la proposition, qu'il avait initialement formulée dans son avis de novembre 2015, visant à la création d'une circonscription électorale commune dans laquelle les candidats auraient été élus sur la base de listes transnationales emmenées par le chef de file de chaque famille politique. La France avait défendu cette idée, qui aurait pu être appliquée pour un nombre limité de sièges, mais qui aurait contribué à une approche plus européenne de ces élections, qui apparaît indispensable. Le Conseil européen a dû faire le constat que cette disposition ne pouvait être mise en œuvre dès 2019 ; il a néanmoins souhaité que les travaux se poursuivent dans la perspective des élections européennes de 2024. La France reste mobilisée et continuera à défendre cette idée.

M. Jean-Paul Lecoq. Le chef de l'État, pas la France !

Mme Constance Le Grip. Bonne remarque !

Mme Nathalie Loiseau, ministre. Voilà les grandes lignes de la révision de l'acte électoral. Celle-ci représente au total une avancée européenne, permettant une harmonisation progressive par le haut, qui entrera en vigueur lorsque l'ensemble des États membres l'aura autorisée. Je souligne que compte tenu des normes du droit français, l'approbation de la décision du Conseil n'appelle pas de modification des règles applicables aux prochaines élections européennes dans notre droit interne. La France, comme l'ensemble des États membres, est fermement attachée à ce que cette décision entre en vigueur avant les prochaines élections européennes. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce texte le 30 octobre dernier ; c'est pourquoi je vous demande d'autoriser l'approbation de la décision du Conseil du 13 juillet 2018. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Laetitia Saint-Paul, rapporteure de la commission des affaires étrangères.

Mme Laetitia Saint-Paul, rapporteure de la commission des affaires étrangères. Mme la ministre Nathalie Loiseau vient de nous exposer le contenu de la décision européenne que nous sommes appelés à approuver aujourd'hui. Il s'agit, en substance, de rapprocher les procédures électorales des États membres pour l'élection des députés européens, en revenant à l'esprit de l'acte électoral de 1976. Je rappelle que cet acte appelait les États membres à se mettre d'accord sur une procédure électorale uniforme pour ces élections ; dans les faits, nous avons avancé par tout petits pas en définissant, à partir de 2002, des critères communs tels qu'un scrutin proportionnel ou l'incompatibilité de la fonction avec celle de parlementaire national.

Ces progrès ont été trop lents. À l'heure actuelle, les députés européens sont les représentants de tous les citoyens de l'Union, et pourtant ils ont été élus selon vingt-huit modes de scrutin différents. Nous n'avons ni les

mêmes dates d'élection, ni les mêmes délais de dépôt des candidatures, ni les mêmes règles d'incompatibilité et d'inéligibilité. Il faut reconnaître que tout cela n'est pas favorable à l'émergence d'une conscience européenne. Je trouve donc tout à fait positif que les États membres soient parvenus à se mettre d'accord sur quelques nouveaux principes communs, que la ministre nous a rappelés : seuil d'éligibilité de 2 à 5 % pour l'attribution des sièges dans les grandes circonscriptions, délai de dépôt des candidatures, sanction du double vote – autant de critères que la France respecte déjà. Cela peut paraître mince, mais il faut garder à l'esprit que les traditions électorales des États membres sont un sujet vraiment sensible. Par exemple, en France, nous avons l'habitude de voter le dimanche, et je pense que nous y sommes attachés.

M. Jean-Paul Lecoq. Cela va être compliqué maintenant que les magasins restent ouverts !

M. Pierre-Henri Dumont. Les églises aussi sont ouvertes !

Mme Laetitia Saint-Paul, rapporteure. En dépit de leur caractère modeste, ces petits pas sont importants car ils permettent de progresser vers plus d'harmonie. Or l'harmonie, nous l'appelons de nos vœux dans nos démocraties traversées de soubresauts parfois très violents. L'harmonie, à l'échelle de l'Europe, c'est la paix. Aujourd'hui, l'Europe en paix nous semble un acquis ; pour les jeunes générations, cette paix fait partie du paysage et n'est plus appréciée comme un bien en soi. Or l'instabilité du monde nous montre combien les situations qui semblaient acquises peuvent facilement basculer. Mon expérience passée me donne une conviction : le repli sur soi n'est jamais une solution, c'est l'union qui fait la force. Les soixante-dix ans de paix qu'a connus l'Europe ne sont pas un heureux hasard de l'histoire, mais le fruit d'une patiente construction : la construction européenne, ce même projet que certains voudraient aujourd'hui détruire. Qu'il nous soit permis de leur rappeler ce fait historique incontestable.

Aujourd'hui, je crois que l'heure est grave et nous devons impérativement faire preuve de créativité pour préserver l'Europe. Pour cela, nous devons nous appuyer sur tout ce qui peut nous rapprocher et nous permettre de continuer à cheminer, même lentement, vers plus d'harmonie. L'harmonie, c'est le choix qu'a fait la France en votant, en juin dernier, en faveur du rétablissement de la circonscription unique pour les élections européennes, rejoignant ainsi l'immense majorité des États membres de l'Union. J'entends déjà certains d'entre vous critiquer ce choix...

M. Jean-Paul Lecoq. C'est vrai !

Mme Laetitia Saint-Paul, rapporteure. ...déplorant une perte de proximité entre les élus européens et leur base. Mais soyons honnêtes : les grandes régions n'ont jamais permis une relation de proximité entre élus européens et citoyens. Ce pari était un échec : l'expérience a été tentée pendant maintes années sans faire ses preuves. Représentants des Français, nous avons chacun une assise locale, à laquelle nous sommes très attachés ; de la même façon, les députés européens représentent les citoyens de l'Union en s'appuyant sur leur assise électorale nationale. Cela me semble simple et logique.

J'entends les arguments de ceux qui disent que la circonscription nationale transformera les élections européennes en un référendum pour ou contre le Gouvernement. C'est un risque, mais il existait déjà et s'est de fait matérialisé lors des dernières échéances électorales européennes. Les grandes régions n'y ont rien changé. En réalité, si nous voulons que les élections européennes soient le lieu d'un véritable

débat démocratique autour de projets européens, il nous faut aller plus loin que ce que propose la décision que nous examinons aujourd'hui. C'est là mon regret et celui de ma famille politique : la décision ne prévoit pas de créer une circonscription commune, où les citoyens voteraient pour des listes constituées sur une base transnationale. Promu par le Président de la République, ce projet n'a pas pu voir le jour pour les élections de 2019 parce qu'il ne fait pas l'unanimité...

M. Jean-Paul Lecoq. Ni le projet ni le Président de la République !

Mme Laetitia Saint-Paul, rapporteure. ...et qu'il est complexe à mettre en place. À mon sens, c'est pourtant la seule vraie solution si nous voulons décentrer le débat des enjeux nationaux vers des enjeux proprement européens. J'espère que ces listes transnationales verront le jour pour les élections européennes de 2024. Je crois même que cela doit être un cheval de bataille pour notre pays et que nous devons faire bloc derrière le Président de la République, qui défend ce projet devant ses homologues européens.

L'enjeu est de taille. La décision sur laquelle nous allons voter va dans le bon sens, mais elle ne suffira pas à faire des élections européennes ce grand moment de vie démocratique dont l'Union a tant besoin, ce moment où les citoyens européens se mobilisent ensemble autour d'un projet commun. Nous devons aller plus loin. Les listes transnationales me semblent une aventure qui vaut le coup d'être tentée. Il en est question depuis bien longtemps ; lançons-nous et voyons si les citoyens se saisissent de ces enjeux européens sur lesquels ils ont, en réalité, beaucoup à dire, comme l'expérience des consultations citoyennes conduites au cours des derniers mois nous l'a bien montré. J'en ai été témoin quand j'ai eu l'honneur d'accueillir Mme la ministre à l'occasion de la consultation organisée à Saumur sur le thème du tourisme. Les comptes rendus et synthèses ne doivent pas nous faire oublier qu'ils correspondent à de véritables débats et propositions de citoyens qui ont réfléchi ensemble pour leur Europe. Pour peu que nous sachions rendre celle-ci concrète, l'inscrire dans leur quotidien, ils ne demandent qu'à adhérer au projet européen. Dans le sillage de la commission des affaires étrangères, je vous appelle donc à voter en faveur de la décision présentée aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODÈM et UDI-Agir.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires étrangères.

Mme Marielle de Sarnez, présidente de la commission des affaires étrangères. Merci à Laetitia Saint-Paul pour son excellent rapport. Comme elle, je suis favorable à un scrutin organisé dans un cadre national unique pour l'élection du Parlement européen. Cela permettra enfin d'organiser le grand débat national – dont nous avons tant besoin – sur le projet de la France pour l'Europe. Car, nous le savons tous, notre démocratie est placée devant l'un des plus grands choix de son histoire. C'est pourquoi il est nécessaire et légitime que le débat retrouve le forum national et que tous les électeurs de notre nation soient invités à y participer ensemble. C'est comme cela que nous pourrions renouer avec l'idéal européen. Je crois aussi qu'il faudra aller plus loin en favorisant demain l'émergence de listes européennes pour permettre un véritable débat démocratique à l'échelle de l'Union.

Mais derrière la question du mode de scrutin, c'est bien celle de l'avenir de l'Europe qui est posée. L'Europe vit une crise de confiance et des doutes croissants s'expriment quant à son avenir. Notre Europe connaît des disparités économi-

ques et sociales fortes entre États et entre régions. Ainsi, l'Italie, l'Espagne ou la Grèce affichent des taux de chômage encore supérieurs à 15 %, dont les jeunes sont les premières victimes. Dans ces pays, comme dans d'autres, le niveau de vie des citoyens ne progresse pas, bien au contraire. À ces fragilités viennent s'ajouter les incertitudes suscitées par le Brexit : incertitude économique de part et d'autre de la Manche, qui pourrait peser sur des investissements qui demeurent précaires ; mais aussi incertitude politique avec la situation exigeante de l'Irlande du Nord, où rien ne doit être fait qui risquerait de fragiliser le difficile chemin de paix issu des accords du Vendredi saint.

Devant tant d'incertitudes, l'unité, la cohérence et la solidarité de l'Union sont mises à mal par le jeu d'influence des grandes puissances qui, ne nous y trompons pas, veulent l'Europe divisée. Mais nous, Européens, si nous regardons l'état du monde qui nous entoure, nous voyons bien que l'Europe est la seule voie crédible vers une réelle souveraineté.

La capacité d'influence d'une nation comme la nôtre, de taille moyenne et d'ambition universelle, dépend aujourd'hui plus que jamais de la construction d'une Union européenne au sein de laquelle la France compte, et qui compte enfin dans le monde.

Du Sahel au Moyen-Orient, notre voisinage est profondément déstabilisé. Nous en avons déjà vu certains effets avec, par exemple, la montée en puissance du terrorisme. Dans le même temps, l'ordre multilatéral, qui nous a permis de bâtir la paix depuis 1945, se trouve remis en cause comme jamais par l'unilatéralisme américain, le rêve impérial de la Russie et la volonté de puissance de la Chine.

Cet état du monde instable et désorganisé semble s'aggraver, alors même que l'humanité affronte des défis majeurs. Je pense évidemment au changement climatique : les maigres résultats de la COP24 sont venus nous rappeler que tout reste encore à faire. Je pense aussi à la paix et au désarmement, au moment où les États-Unis sortent unilatéralement du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en Europe. Je pense enfin aux inégalités qui ne cessent de croître dans le monde, et qui sont la cause de grandes déstabilisations et de mouvements migratoires toujours plus importants.

Nous avons un besoin vital d'Europe. Mais l'Europe dont nous avons besoin est non seulement à reconstruire, mais aussi à repenser. Elle doit être forte et unie. Elle ne peut rester affaire d'experts. Sa force, elle ne peut la tirer que des peuples, alors qu'elle les a jusqu'ici largement ignorés.

Réconcilier les peuples avec l'idéal européen, cela implique d'entendre les inquiétudes qu'ils expriment sur les questions d'identité, d'inégalités, de mondialisation, et d'y apporter des réponses.

La France a pour cela une responsabilité historique. Il dépend d'elle, il dépend de nous que se renforce une Europe qui s'intéresse enfin à l'essentiel, aux destins des peuples qui la forment et à ceux des citoyens au nom desquels elle agit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Antoine Herth.

M. Antoine Herth. Dans moins de six mois, en mai 2019, l'Union européenne vivra un moment démocratique important : pour la neuvième fois depuis 1979, les citoyens seront

appelés à élire leurs représentants au Parlement européen. Ils siégeront à Strasbourg, capitale européenne, ville humaniste ; à Strasbourg, qui a été meurtrie la semaine dernière. Nous avons encore une fois une pensée pour les forces de sécurité et les forces de secours, ainsi que pour les familles des victimes.

Le Parlement européen n'est pas seulement l'organe législatif de l'Union européenne. Ses pouvoirs ont été renforcés au fil des traités, et il est devenu, par essence, le lieu principal de l'expression démocratique des citoyens européens.

Pourtant, malgré cette élection au suffrage universel direct, le niveau de participation des Français aux élections européennes n'a cessé de baisser. Entre 1979 et aujourd'hui, il est passé de près de 60 % à moins de 43 %. Le déplorer ne suffit pas : il est maintenant vital d'agir pour redonner aux électeurs, par un dialogue vigoureux, de l'appétence pour ce scrutin.

Il faut mettre au crédit du Gouvernement l'idée d'instaurer des listes nationales. La maille régionale – ou plutôt supra-régionale – n'était pas pertinente. Peu de citoyens connaissaient les noms de leurs représentants, ou même les limites de leur circonscription – ces circonscriptions étant, pour la plupart, dénuées de profondeur historique, culturelle, économique, sociale ou même administrative.

Or, pour réussir ce défi du dialogue démocratique, une élection doit épouser les codes de son temps et les enjeux du moment. Disons-le clairement : la mobilisation des électeurs passe par la médiatisation du débat. Avec les anciennes circonscriptions, celle-ci était très faible. Placer le débat au niveau national devrait lui donner davantage d'écho, surtout dans un pays comme la France, qui reste très centralisé.

C'est le sens de notre vote en faveur de la loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen. Cette loi était en fait la première étape d'une harmonisation, puisque la France s'était éloignée du modèle majoritaire dans l'Union, celui de la circonscription nationale, adopté depuis 1999 par vingt-deux des vingt-huit États membres.

Harmoniser pour redynamiser le projet européen, c'est aussi le sens de la décision du Conseil européen du 13 juillet, dont nous devons aujourd'hui autoriser l'approbation.

Il n'aurait pas été choquant de légiférer par procédure simplifiée, tant les modifications proposées sont finalement d'ordre technique. Comme le souligne Mme Saint-Paul dans son rapport, c'est une harmonisation a minima. Elle ne pose pour nous aucune difficulté, et nous la voterons. Nous sommes favorables à l'idée de rendre le processus électoral plus transparent pour les citoyens européens, et de renforcer les principes communs qui régissent les élections au Parlement européen, afin de conforter l'idée d'appartenance à cet espace politique.

Nous sommes également favorables à l'instauration d'une procédure uniforme dans tous les États membres pour l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen, objectif qui apparaissait déjà dans le traité de Rome.

Plus précisément, il nous paraît naturel de fixer un seuil minimal pour l'attribution des sièges – pratique qui existe déjà en France –, de fixer une date limite uniforme pour le dépôt des candidatures, de durcir les sanctions pour lutter contre le double vote, et enfin de permettre aux citoyens de chaque pays vivant dans des pays tiers de participer à l'élection.

Il est également louable de permettre l'inscription, sur les bulletins de vote, du nom ou du logo du parti politique européen, ce qui contribuera à la représentativité du futur Parlement.

En revanche, le Conseil n'est pas parvenu à un accord sur plusieurs sujets, notamment – hélas ! – sur la création d'une obligation de parité des listes, ni sur l'instauration d'une date d'élection unique dans chaque pays. Ce sujet paraît extrêmement simple, mais l'absence d'accord est révélatrice.

Les plus pessimistes se demanderont comment l'Union européenne peut parvenir à davantage d'harmonisation sociale, de convergence budgétaire et fiscale, ou encore à la construction d'une défense commune, si ses membres n'arrivent même pas à s'accorder sur un jour commun pour les élections.

Je crois cependant que c'est en tenant compte des particularités de chaque État que l'Union européenne pourra se renforcer. Je veux en témoigner en tant que membre du groupe de travail sur l'accord entre l'Assemblée nationale et le Bundestag, dont nous reparlerons le 22 janvier prochain dans cet hémicycle. Les convergences entre nos deux pays existent, mais il faut les provoquer et les renforcer. C'est tout le sens de cet accord, qui a nécessité plusieurs mois de travail.

De même, je veux en témoigner comme président du groupe d'amitié France-Bulgarie, pays où je me suis rendu fin novembre. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec le Président de la République et les parlementaires bulgares sur les grands enjeux européens. Bien que le leadership français en matière de défense et d'environnement soit explicitement reconnu, la Bulgarie, comme chacun des vingt-huit, a sa propre alchimie de partis et des débats politiques internes.

C'est là une des limites, à mon sens, de l'idée d'une liste transnationale, qui semble être, dans l'esprit de la rapporteure et de la majorité, la suite logique et attendue des évolutions législatives de cette année.

Si l'idée est séduisante sur le papier, je ne suis pas certain qu'une même thématique puisse être déclinée indifféremment dans tous les pays de l'Union. L'idée n'est sans doute pas mûre, car l'objectif doit rester celui d'une meilleure adhésion au projet européen, dont les élections au Parlement sont un outil précieux. Cela passe par une meilleure visibilité de ces élections, première étape incontournable pour parvenir à une meilleure lisibilité des institutions européennes en général.

Puisque, sur le fond de cette décision du Conseil européen, je n'ai pas de problème à soulever, je voudrais profiter de cette tribune pour former quelques vœux. Celui, d'abord, d'une élection européenne apaisée, où les débats nationaux seraient présents, mais pendant laquelle les sujets d'avenir pour l'Europe ne seraient pas considérés uniquement sous l'angle franco-français, ou à titre accessoire ; une élection où les atouts et les opportunités de l'Union européenne seraient mis en avant au moins autant que ses faiblesses – l'Union qui envisage aujourd'hui de réduire le budget de la PAC est aussi celle qui l'a créée, avec tout ce que cela apporte à notre agriculture et à nos consommateurs ; une élection, enfin, qui mobilise toutes les générations et qui soit utile – cela implique que les euro-députés prennent pleinement leur mandat à cœur, sans le considérer comme un passage ou un lot de consolation.

Le cadre démocratique européen, comme c'est également le cas pour ses États membres, n'évolue et ne se bonifie qu'à travers ses réponses aux crises. Le choc que constitue la sortie du Royaume-Uni provoque une secousse majeure, c'est vrai,

qui oblige à revoir l'architecture de l'édifice commun. Il faut probablement savoir le consolider patiemment, dans un premier temps, en avançant par petits pas. Mais il faut surtout, et c'est indispensable, que s'exprime une vision claire et ambitieuse, et c'est précisément là que la France est attendue. Permettons qu'à travers la campagne électorale qui s'annonce, sa voix puisse s'affirmer avec force et sans détours. Je vous remercie et, comme on dit à Sofia, *blagodarya* ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Mme la présidente, Blagodarya à vous, cher président. La parole est à Mme Clémentine Autain.

Mme Clémentine Autain. Ce ne sont pas les citoyens qui ont quitté l'Europe, mais l'Union européenne qui a quitté les peuples. Or le texte qui nous est soumis aujourd'hui, et les deux rapports qui l'ont précédé, montrent l'incompréhension profonde des pouvoirs en place à l'égard des raisons de la colère et du désamour malheureusement grandissant vis-à-vis de la marche européenne. Au fond, vous passez à côté des causes du divorce entre les peuples et l'Union européenne.

Que propose ce texte ? Le développement du vote électronique, le vote par correspondance, la lutte contre la fraude électorale, la représentation des citoyens de l'ensemble de l'Union, et non plus seulement d'un État membre. D'accord. Pourquoi pas ? Quelques ajustements du scrutin nous sont proposés, et il n'y a pas lieu de s'y opposer. La fixation d'un seuil minimal pour l'attribution des sièges, qui se situerait entre 2 % et 5 % des suffrages, permettra aussi à de plus petites forces politiques d'être représentées. C'est toujours bon à prendre, et nous le prenons. Mais enfin, ce n'est vraiment pas Byzance, tout juste une goutte d'eau dans l'océan du malaise démocratique européen.

Vous êtes loin, si loin, de ce qui permettrait de mobiliser les suffrages et de nourrir l'adhésion populaire aux institutions européennes. Or les ressorts de ce défaut démocratique sont profonds et désormais quasiment structurels. Sans rupture majeure dans le cours de l'Europe et dans son fonctionnement, ou plutôt son dysfonctionnement démocratique, je ne vois pas comment nous pourrions améliorer la confiance des peuples vis-à-vis de l'Union européenne et leur participation.

Vous savez – je l'espère, en tout cas – que le traité constitutionnel européen a laissé des traces très amères dans notre pays. Les Français ont été sollicités en 2005 pour donner leur avis par référendum. Une dynamique forte s'était enclenchée en faveur du non au fameux TCE. Alors que le monde dominant espérait enfermer l'alternative dans un « pour ou contre l'Europe ? », les collectifs et la dynamique citoyenne qui ont porté le « non » de gauche ont permis d'infléchir la campagne, de marquer les esprits, et de l'emporter, contre toute attente et contre les leçons de morale assénées du matin au soir par les premiers de cordée. Car nous avons réussi à modifier les termes du débat, pour poser la question qui valait sur ce traité, comme sur le cours de l'Union : pour ou contre cette Europe de la concurrence libre et non faussée, de la dérégulation, des biens publics bafoués, des marchés financiers, des normes comptables et technocratiques ?

Les Français ont dit non, mais les Présidents de la République successifs ont signé. Au diable la démocratie ! Nicolas Sarkozy puis François Hollande se sont assis, littéralement, sur la souveraineté, ont nié le résultat du référendum. Ce déni de démocratie a nourri le ressentiment. Bon courage, ensuite, pour aller donner des leçons de civisme à ce peuple qui a exprimé son refus sans qu'il en soit tenu compte. Ce

déni fut non seulement grave d'un point de vue démocratique, mais aussi dramatique par ses conséquences sociales et environnementales.

Depuis lors, l'Europe va en effet de mal en pis. Le moule des traités a imprimé sa marque et façonné une Europe désespérante. Les inégalités ont explosé et la pauvreté a progressé. En dix ans, le taux de pauvreté des travailleurs a augmenté de 1,5 point au sein de l'Union européenne, passant de 8,1 % en 2005 à 9,6 % en 2015. Aujourd'hui, 87 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté et un travailleur de l'Union européenne sur dix est un travailleur pauvre.

Dans cette Europe, c'est la concurrence entre les peuples qui domine, et elle ne cesse de s'accroître. La panne écologique est notoire; l'explosion des mégapoles a abîmé le droit à la ville pour tous; les services publics ont été bradés et ils sont en déclin; les biens communs n'ont pas été protégés; les délocalisations n'ont cessé de produire leurs ravages. Le monde culturel a souffert et continue de souffrir. Les agriculteurs aussi, et les effets de cette situation se lisent dans nos sinistres assiettes.

Cette Europe, c'est aussi celle où les migrants meurent en masse en Méditerranée, dans l'indifférence d'institutions qui se gargarisent « en même temps » d'être les garants des droits humains. C'est l'Union du cynisme qui se développe, et l'on peine à trouver ce qui nous pousse encore à être ensemble. C'est effrayant, si l'on songe à l'histoire et aux fondements de l'Europe, qui se voulait un espace pour la paix. Et c'est atterrant, si l'on songe à la nécessité de se regrouper pour faire face à la globalisation.

L'Union européenne s'est embourbée dans un millefeuille technocratique et bêtement comptable. Le pacte budgétaire européen organise l'austérité de manière mécanique, en fonction de seuils fixés sur un coin de table – un beau jour, on a décidé que ce serait 3 %. Ce pacte ajoute à l'aberration politique une ineptie économique, puisque la règle des 3 % n'est que la pointe saillante d'une course en avant proprement dogmatique. La dette, la dette, la dette – vous connaissez la chanson! Comme si l'on ne pouvait que contraindre les dépenses, et non augmenter les recettes! Comme si la dette était forcément mauvaise, alors qu'elle pourrait servir à investir utilement, et de façon vertueuse pour l'économie. Mais pour cela, il faudrait sortir des normes de la finance, il faudrait croire aux vertus du travail, de l'intelligence, du partage et du sensible, plutôt qu'à la magie du marché et à la sacro-sainte compétitivité.

La logique à l'œuvre est avant tout le fruit de la diplomatie entre les États, car le Parlement européen a, en réalité, une marge de manœuvre très limitée – et les peuples le savent. L'un des exemples les plus inquiétants de cet état de fait est l'acharnement de la Commission européenne à négocier des traités commerciaux de seconde génération contre l'avis des peuples. Ces traités ont vocation à supprimer les tarifs douaniers et à définir des normes communes aux deux parties. Le fait de négocier, au nom du peuple européen, des traités qui menacent nos services public et qui risquent de niveler par le bas nos normes sanitaires, sociales, environnementales et fiscales, sans demander son avis au peuple, c'est tout simplement une usurpation de pouvoir.

Les traités avec le Canada et le Japon et, demain, avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mercosur ou encore l'Indonésie, sont autant de coups de couteau dans la confiance qui lie les Européens à cette Union-là. Tout cela se fait sans aucune transparence, sans aucun débat public sur la nature profonde de ces traités.

Mme Anne Genetet. Et ce débat, alors?

Mme Clémentine Autain. Ces débats, par ailleurs, sont menés en dépit du bon sens écologique.

Un changement du mode de scrutin ne fera pas disparaître, comme par magie, la défiance et l'acrimonie à l'égard de l'Union européenne; il n'aura pas non plus d'effets substantiels sur les raisons de l'abstention massive à ces élections. Ce qui manque cruellement, c'est la souveraineté populaire. Si la souveraineté populaire était une réalité, j'ai la conviction que les GAFA – les géants du numérique – seraient taxés, que les harmonisations sociales et fiscales se feraient par le haut et qu'il y aurait une politique de développement des transports publics. L'éducation et la culture cesseraient d'être chaque jour marchandisées et les normes de protection pour la santé seraient promues de façon active et déterminée. L'Union européenne, en somme, prendrait un autre chemin que celui de la soumission aux marchés financiers.

Nous avons la conviction que le désamour pour l'Union européenne que l'on constate aujourd'hui s'explique par la trajectoire globale que celle-ci a empruntée depuis plusieurs décennies – depuis trop longtemps. Elle se détourne du bien-être de la population pour accompagner les désirs et les appétits du capital, les folies impérialistes et les impasses mortifères du consumérisme le plus débridé. Nous ne voulons pas de ce monde, car ce monde n'est pas désirable. Je crois que c'est parce qu'elle ne satisfait pas les besoins quotidiens de la majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens que cette Europe n'est plus acceptée, plus supportée. Elle dépossède les citoyens de leur capacité à être des individus libres.

Nous avons la conviction que la démocratie, pour se développer, n'a pas seulement besoin de règles formelles sur le fonctionnement civique, mais aussi d'une élévation continue des droits, devenus réalité. En effet, comment participer pleinement à la vie citoyenne quand on ne peut pas payer son loyer, quand on a un frigo vide, quand on n'a pas eu l'éducation qui permet de lire, de s'informer, d'exercer pleinement son esprit critique?

Les rapporteurs de ce texte disent vouloir construire une « Europe des peuples » sans toucher aux traités européens. C'est une erreur fondamentale. En 2015, Jean-Claude Juncker disait qu'il ne pouvait pas y avoir de « choix démocratique en dehors des traités européens ». En réalité, c'est dans le cadre de ces traités qu'il ne peut pas y avoir de démocratie. Vous ne voulez pas voir cela et vous vous entêtez, même si vous faites manifestement fausse route. Mais pendant que la colère montait dans tout le pays, pendant qu'une crise institutionnelle majeure se jouait sur les ronds-points, dans les gares et aux portes des centres commerciaux, pendant qu'il fallait afficher le jaune fluo de son gilet et faire nombre pour espérer sortir de l'invisibilité et du mépris...

Mme Anne Genetet. Assez!

Mme Clémentine Autain. ...pendant ce temps-là, la commission des affaires étrangères examinait un rapport qui appelait à davantage de pédagogie. Le problème, ce n'est pas la pédagogie: il y a un problème de fond.

Mme la présidente. Merci de conclure, chère collègue.

Mme Clémentine Autain. Nous avons besoin de paroles neuves, et surtout d'une espérance pour améliorer nos vies. (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. Mes chers collègues, le texte que nous examinons aujourd'hui est déconnecté des enjeux démocratiques qui se posent à toute l'Union européenne et à ses États membres. Compte tenu de l'actualité et des exigences démocratiques et anti-technocratiques qui s'expriment dans notre pays— et pas seulement celles toutes de jaune vêtues —, ce texte est, à bien des égards, surréaliste. Sa vocation se limite, comme les précédents orateurs l'ont dit, à harmoniser les procédures nationales, afin d'unifier l'organisation des élections européennes au sein de l'Union. Cet objectif figurait déjà dans le traité de Rome de 1957! Il aura fallu du temps et une succession de scrutins européens qui ont tous battu des records d'abstention pour tenter d'atteindre cet objectif.

Élaboré en France en juin dernier, ce texte, une fois ratifié, entrera en vigueur à l'échelle de l'Union européenne. La question de la circonscription unique et les réflexions menées sur la proportionnelle sont importantes aux yeux des députés communistes. Cette décision n'appelle donc que peu d'observations critiques en tant que telles, à l'exception toutefois du problème des seuils. L'instauration d'un résultat minimal pour être élu introduit une sorte de tri sélectif entre les grands et les petits partis. Ces derniers se trouveront exclus, ce qui est extrêmement gênant pour la diversité démocratique. Ce choix, du reste, est tout à fait assumé, puisqu'il est indiqué dans l'exposé des motifs que les seuils visent à « favoriser l'émergence de groupes politiques d'une taille significative afin de faciliter le processus législatif au Parlement européen ».

Tout est dit! Il s'agit de préserver un entre-soi pour être plus tranquille dans l'enceinte du Parlement, pendant qu'on laisse à la porte ceux dont on estime qu'ils ne sont pas assez représentatifs. Mais le propre de la démocratie n'est-il pas d'assurer une représentation proportionnelle de toute la diversité des opinions? Au-delà de ces considérations et de cette proposition, à laquelle le groupe de la Gauche démocrate et républicaine va donner son accord, une double question se pose. À quoi sert le Parlement européen, d'abord, et comment faire pour le renforcer? C'est bien de cela qu'il s'agit, et ce n'est pas un simple toilettage qui répondra aux enjeux actuels.

Depuis que les eurodéputés sont élus au suffrage universel direct, le problème de l'utilité du vote saute visiblement aux yeux des électeurs potentiels et des citoyens. Ils sont de moins en moins nombreux à se déplacer pour choisir leurs représentants à l'échelle européenne. Cette abstention récurrente est symptomatique, en même temps qu'elle affaiblit, de fait, la légitimité démocratique de l'Union européenne. Si nous nous élevons contre ceux qui veulent des « États-Unis d'Europe », parce que cela irait à l'encontre de l'idée d'Union européenne et des valeurs qu'elle est censée incarner, nous ne cautionnerons jamais pour autant une Union technocratique et antidémocratique, si éloignée des attentes et des intérêts des peuples qui la composent.

Cette Union-là, c'est celle qui sert les marchés, au détriment des gens; celle qui est aux mains des prétendus experts et des comptables; celle qui fait triompher les logiques de l'argent en rognant les services publics et les protections collectives; celle qui est sous l'influence des lobbyistes. Nous venons encore d'en avoir la triste démonstration, avec la révélation des *Implant files*... La Commission européenne a finalement rejeté l'idée de créer une agence publique de certification, qui serait chargée de délivrer les autorisations de mise sur le marché des produits médicaux, notamment des implants et des prothèses. Elle a cédé à la

pression des grands groupes privés comme Medtronic, qui font leur business sur le dos des patients et de nos systèmes de protection sociale.

Cette Europe qui jargonne, au point de n'être plus audible par ceux qui ne sont pas du sérail, les peuples européens n'en peuvent plus et n'en veulent plus. Soit on peut attendre que le mouvement des gilets jaunes gagne un jour toute l'Europe, soit on peut se saisir de cette opportunité pour asseoir un nouveau type de représentation européenne et rénover en profondeur ses instances. Comme le proposent Didier Quentin et Sébastien Nadot dans leur rapport sur la refondation démocratique de l'Union européenne, il serait bon d'entreprendre une réforme de l'initiative citoyenne européenne, pour en faire un outil de démocratie participative, qui impliquerait plus directement les Européens dans le fonctionnement des institutions de l'Union européenne.

Mme Constance Le Grip. Tout à fait!

M. Jean-Paul Lecoq. Cela affaiblirait un peu cette bureaucratie bruxelloise, politiquement toute-puissante — et c'est peu dire. Et cela renforcerait le Parlement, qui est l'une des solutions de sortie de crise que l'Union européenne gagnerait à mettre en œuvre.

Le problème majeur du Parlement est celui de la « codécision ». Ce terme peut faire rêver, et je sais qu'il vous fait rêver, madame la présidente de la commission des affaires étrangères. Ce principe vise à créer un équilibre entre : la Commission, qui est la seule habilitée à proposer des directives et des règlements européens; le Conseil de l'Union européenne, qui est composé de ministres d'État membres et sans lequel rien ne peut être adopté; le Parlement, enfin, qui ne peut amender que ce que lui soumet la commission — c'est assez limité!

Ainsi, le rôle du Parlement européen est tourné vers la négociation de ses amendements pour obtenir le consensus avec le Conseil et la Commission. Pendant ce temps, les peuples sont oubliés. Nous devons rompre avec ce déséquilibre et commencer par couper court à l'opacité des réunions bruxelloises : le huis clos a bon dos et, quand les responsables politiques reviennent dans leurs pays, il leur est facile de dire que ce n'est pas leur faute. Mais qui sait ce qu'ils ont dit autour de la table des négociations, à Bruxelles?

À ce titre, je soutiens la proposition que notre collègue Sabine Thillaye a formulée dans son rapport d'information sur le rôle des parlements nationaux dans le processus décisionnel européen. Elle propose d'améliorer le contrôle des gouvernements au sein du Conseil en publiant systématiquement un compte rendu écrit des négociations et des prises de position des gouvernements : ce serait un premier pas. Ce système est d'ailleurs renforcé par le fait que la répartition des eurodéputés est faite en fonction de la taille de la population. Cela donne un avantage considérable aux grands partis des grands pays.

C'est pourquoi il est extrêmement important que les résultats des élections européennes dans notre État soient basés sur la diversité des courants de pensée des Français. Sans cela, c'est la frustration et le sentiment d'abandon qui domineront, car les coalitions portent en elles les germes de la compromission, voire de la confusion. Il faut des députés capables de tenir tête à la Commission, et non des députés inféodés à de grands partis, cherchant à se partager un pouvoir, d'ailleurs bien dérisoire en comparaison de celui de la Commission.

Bien évidemment, c'est cet immobilisme et cette opacité des décisions qui ont nourri ce profond sentiment de défiance des peuples européens dans les institutions de

l'Union européenne. Ce qui est clair, c'est que depuis le référendum volé aux Français et aux Néerlandais de 2005, l'Union européenne a du plomb dans l'aile, et à juste titre. Ce scepticisme ne sort pas de nulle part, et la campagne du référendum sur la sortie du Royaume-Uni en 2016 a elle aussi été l'occasion de voir à quel point l'Union européenne – cette Union européenne-là – est rejetée. La raison principale de ce rejet est le carcan budgétaire imposé aux États membres. Cette décision de règle d'or budgétaire bloque depuis plus de dix ans toute tentative de mener une politique économique alternative.

En se privant des outils de relance économique utilisés depuis très longtemps en Europe, les gouvernants ne pensent plus qu'à travers le prisme de la dette. « La dette ! La dette ! La dette ! ». Cela me rappelle le poumon.

Nous y sommes aujourd'hui asservis sans possibilité de nous en sortir autrement qu'en payant. Pourtant, la dette a une vertu : elle permet de relancer l'économie, de mener de lourds chantiers pour l'avenir, comme la transition écologique ou la transition sociale que nous appelons de nos vœux. C'est particulièrement vrai lorsque l'on est à la croisée des chemins, ce qui est le cas de la protection climatique. Hélas, elle a également un vice, celui de satisfaire les appétits du monde financier, devenus si incontrôlables que les États doivent se prosterner devant eux. Je ne développerai pas davantage le problème des traités commerciaux de libre-échange comme celui du CETA, lourds de conséquences pour notre modèle de protection et de production.

À la finance, nous voulons substituer l'humain. Le cœur d'un projet européen d'avenir doit être social, écologique, économique, redistributif et attentif à ceux qui souffrent. L'orientation néolibérale a cadencé tous les espoirs des peuples. Leurs dirigeants ne cessent de dire qu'ils ne peuvent rien, l'Europe étant la seule responsable. Cette inaction crée la colère. Elle aura couvé des années avant de trouver en France son expression. Le peuple dans la rue, les gilets jaunes, le blocage des routes et les manifestations sont l'expression d'un peuple qui n'en peut plus qu'on lui rétorque que ses envies coûtent cher alors que la vie de ses membres et celle de leurs enfants ne sauraient avoir de prix.

Les besoins des peuples doivent être entendus, surtout quand le PIB augmente chaque année. Plus les richesses progressent, plus la pauvreté et la précarité s'étendent. Les gens ont plein de bon sens et ils le voient bien. Les communistes ont toujours voulu rompre avec cette Union européenne libérale qui n'offre que des perspectives de désespoir et de repli sur soi.

En finir avec cette austérité permettra de capter à nouveau les richesses et de les redistribuer là où les besoins sont les plus pressants : aux personnes précaires, aux salariés trop peu payés, mais aussi aux associations ou aux services publics, sans oublier la planète, la lutte contre le réchauffement climatique, la rénovation énergétique, la protection de la biodiversité, etc.

Nous voulons une Union européenne qui permettrait d'en finir avec le dumping social, en harmonisant par le haut les revenus ou le droit du travail, qui remettrait à plat les équilibres institutionnels pour renforcer la diversité des peuples dans le Parlement et le poids de ce même Parlement face aux autres institutions de l'Union européenne.

Les peuples pourraient ainsi s'exprimer dans leur complexité tout en étant plus forts que le Conseil et la Commission.

Toutes ces ambitions permettraient de développer une vision enfin optimiste de la construction européenne, car si elle a réussi à arrêter la guerre militaire sur le continent, elle n'a pas pu empêcher la guerre économique, la guerre sociale. Or, ces nouvelles formes de guerre portent en germe le démantèlement de l'Union. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC.*)

M. M'jid El Guerrab. Très bien ! Bravo !

Mme la présidente. La parole est à M. M'jid El Guerrab.

M. M'jid El Guerrab. « La République n'aime pas l'exclusion économique ou sociale, encore moins l'exclusion civique », écrivait Jean-Louis Héryn dans un article paru en 2006 sous le titre « Les exclus du droit de vote ». Douze ans plus tard, cette assertion est plus vraie que jamais, comme en témoigne la crise que traverse notre pays.

Les risques d'exclusion du droit de vote sont multiples et concernent différentes catégories de Français, dont les Français de l'étranger en raison de leur éloignement géographique des centres de vote.

En mai prochain, lors des élections européennes, les Français établis hors de France ne pourront voter que s'ils se déplacent au bureau de vote ouvert au consulat ou à l'ambassade, ou par procuration, parce que vous refusez d'étendre le vote électronique aux élections au Parlement européen, comme vous y autorisez pourtant l'article 4 bis de la décision du Conseil modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

Vous avez préféré étendre le vote par procuration qui offre, il est vrai, de meilleures garanties de fiabilité que le vote électronique, notamment par internet. Mais, comme vous le savez, il n'est pas simple pour un Français de l'étranger de trouver dans une ville éloignée de son lieu d'habitation – celle où se trouve un bureau de vote – un mandataire de confiance. C'est cela, la réalité des Français de l'étranger en ce qui concerne les élections ! Les bureaux de vote ne se trouvent pas au coin de la rue, près du domicile de chacun de nos compatriotes, mais dans des consulats ou des ambassades, bien souvent à plusieurs centaines de kilomètres de leur lieu d'habitation.

Si cet éloignement géographique est une cause d'exclusion civique des Français qui vivent hors de notre territoire, ce n'est pour autant pas une fatalité !

Il est en effet possible de permettre aux Français de l'étranger d'exercer pleinement leur droit de vote, et ainsi de contribuer à la construction européenne comme chaque citoyen européen, en mettant en place le vote par internet pour les prochaines élections européennes.

D'ailleurs, le concept de citoyenneté de l'Union a introduit formellement dans l'ordre constitutionnel le droit des citoyens de l'Union de participer aux élections européennes. Le droit de participer à l'élection du Parlement européen est indissociable de la capacité à exercer pleinement ce droit. Or, à ce jour, ce n'est pas le cas pour les Français de l'étranger.

Victor Hugo n'affirmait-il pas en 1850, devant l'assemblée législative : « Sur cette terre d'égalité et de liberté, tous les hommes respirent le même air et le même droit » ?

C'est pourquoi il ne doit pas y avoir d'exclus du droit de vote, en particulier pour des raisons essentiellement géographiques, parce que le Quai d'Orsay a opéré une recentralisation des consulats.

Pour le groupe Libertés et Territoires, cette recentralisation, qui a pour corollaire l'exclusion d'une partie de nos concitoyens des prochaines élections européennes, n'est pas acceptable.

Vous avez choisi de ne pas instituer un vote en ligne en raison de la cyber-attaque subie par les États-Unis lors des élections de 2016. Or, des États comme l'Estonie le pratiquent depuis plusieurs années. Dans un État de droit comme la France, le Gouvernement a les moyens de renforcer les capacités sécuritaires de nos réseaux numériques et de contrer les éventuelles cyber-menaces.

Proposer le vote par internet permettrait de garantir le droit fondamental qu'est le droit de vote, institué, dans notre pays, par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Du reste, le Conseil d'État, dans son rapport public de 2010 relatif à l'activité juridictionnelle et consultative des juridictions administratives, rappelle qu'en raison de « l'extrême difficulté, voire de l'impossibilité pratique, auxquelles peuvent se heurter les Français établis hors de France, non seulement de se rendre dans les bureaux de vote, mais encore de donner procuration à un compatriote de confiance [...] le vote par voie électronique pouvait apparaître, dans nombre de cas, comme le seul moyen pour les Français résidant hors de France d'exercer effectivement un droit qu'ils tiennent désormais de la Constitution ».

La France est le pays des libertés, aussi permettez-moi de paraphraser le commissaire du gouvernement dans le célèbre arrêt Benjamin du 19 mai 1933, en vous disant que la liberté de voter doit être la règle et les restrictions du vote électronique l'exception.

Cependant, on constate depuis plusieurs années que la restriction n'est pas l'exception pour les Français de l'étranger, car si en 2012, le vote par internet a pu avoir lieu pour les élections législatives, en 2017, ce mode de scrutin a finalement été supprimé à quelques mois du scrutin.

Voulez-vous généraliser ce qui doit rester une exception ou voulez-vous appliquer la règle, à savoir le plein exercice du droit de vote pour les Français établis hors de France ?

Cette position, qui ne paraît pas proportionnée au regard des enjeux et des risques encourus, peut porter atteinte à un droit fondamental qui relève du pacte démocratique inhérent à la citoyenneté européenne.

De plus, ne pas mettre en place un vote par internet pourrait avoir pour conséquence d'accentuer le taux d'abstention des Français de l'étranger aux élections européennes et d'éloigner davantage nos compatriotes des institutions européennes.

Pourtant, plus que jamais, l'Union européenne a besoin de surmonter la défiance d'une partie des citoyens européens et le déficit démocratique qui semble la caractériser. Si cela passe par un renforcement des pouvoirs du Parlement, il est également essentiel de permettre à chaque citoyen européen de choisir ses représentants au sein de cette institution.

Le Brexit a fragilisé les fondations de la construction européenne, car nous n'avions jamais envisagé qu'un État membre puisse souhaiter quitter l'Union européenne.

Madame la ministre, vous ne pouvez laisser les Français de l'étranger regarder passer le train de la construction européenne sans leur permettre d'y monter, sous peine de faire écho à la défiance des Britanniques, qui ne se reconnaissent plus dans l'Union européenne.

Le groupe Libertés et territoires, profondément attaché à l'idée d'une Europe unie et proche des citoyens, souhaite que vous reveniez sur votre décision de ne pas mettre en place un vote par internet pour les élections européennes de mai prochain.

Parce que nous souhaitons donner plus de légitimité au Parlement européen pour accompagner l'Europe dans la prise en mains de son destin à un moment crucial de son histoire, notre groupe approuvera néanmoins votre projet de loi.

Pour conclure, madame la ministre, je citerai le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui expliquait, au cours de son discours sur l'état de l'Union en 2018, que « nous sommes tous, les uns et les autres, responsables de l'Europe telle qu'elle est et que nous serons tous responsables, les uns et les autres, de l'Europe qui sera ».

Notre groupe prend donc ses responsabilités dans l'Europe de demain et invite le Gouvernement à prendre les siennes à l'égard des Français de l'étranger, des Français de tous les territoires de France et de tous les citoyens européens.

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine O.

Mme Delphine O. Dans cinq mois, nous élirons un nouveau Parlement européen. Plus de 500 millions de citoyens européens seront appelés à se rendre aux urnes pour élire leurs représentants.

L'Europe, chacun le sait, fait face à d'innombrables défis : migrations, réchauffement climatique, terrorisme, cyber-sécurité. Elle doit s'affirmer encore et toujours face aux grandes puissances, la Chine, la Russie, et aujourd'hui les États-Unis, qui se désengagent sur les questions économiques, commerciales, sécuritaires, climatiques.

S'il est un grand défi que l'Europe doit affronter en interne, c'est bien celui de la démocratie et de la représentativité. La question démocratique n'est pas nouvelle en Europe : elle agitaient déjà ses pères fondateurs dans les années 1940 et 1950 et elle a continué de traverser toutes les phases de la construction européenne.

C'est cette question-là qui nous est posée aujourd'hui par la modification de l'acte électoral européen de 1976, qui a pour objectif de rendre effective l'uniformisation des procédures électorales des États membres pour l'élection des députés européens. En mai 2019, vingt-sept États membres organiseront vingt-sept scrutins différents, pour une seule et même élection. L'harmonisation de ces scrutins a minima est nécessaire et prévue par le Traité de Lisbonne.

Le mode de scrutin décrit dans ce texte étant déjà en vigueur en France, la ratification du texte par notre Assemblée ne pose aucune difficulté. Le suffrage direct, libre et secret, le mandat de cinq ans, le scrutin de liste proportionnel et le seuil minimal pour l'attribution de sièges à 5 % des suffrages exprimés, constituent les éléments d'un mode de scrutin équilibré, cohérent, garant du respect du pluralisme politique.

En revanche, le principal changement en France, pour ces élections européennes de 2019, sera l'institution d'une circonscription nationale unique. Cette circonscription unique a été introduite par un projet de loi voulu par le Président de la République, porté par mon collègue Pieyre-Alexandre Anglade et adopté par notre Assemblée en mai dernier.

La circonscription unique est un gage de clarté et de lisibilité du système de gouvernance européen pour nos concitoyens. On nous a opposé le soi-disant « ancrage local » des députés européens élus avec le système des huit circonscrip-

tions. Mais soyons réalistes : les députés français au Parlement européen sont déjà peu connus du grand public, et c'est à regretter.

M. M'jid El Guerrab. C'est vrai.

Mme Delphine O. Quel électeur français connaît le député européen de sa région ? En supprimant l'échelon régional, nous favorisons l'identification par les électeurs de leurs représentants.

La circonscription unique est aussi l'occasion de recréer un vrai débat, une confrontation sérieuse entre les projets politiques que portent les différents partis. Je parle ici des projets politiques pour l'Europe, et non d'un référendum pour ou contre le Gouvernement, comme certains le souhaitent. Transformer cette élection en un référendum contre le Gouvernement serait tout sauf démocratique. Ce serait refuser le résultat démocratique des élections présidentielles et législatives précédentes, mais ce serait aussi refuser à tous les citoyens européens, et pas seulement français, une vraie élection, fondée non pas sur l'opposition à une politique nationale, mais sur le soutien à un projet européen.

Nous avons cruellement besoin d'un débat critique et constructif autour de l'Europe. Nous l'avons déjà encouragé grâce aux consultations citoyennes, et nous devons continuer sur cette voie lors de la campagne pour les élections européennes.

Nous connaissons la défiance des Français vis-à-vis des élus en général, de la politique, des institutions européennes – mais pas de l'Europe. Harmoniser le mode de scrutin dans les vingt-sept États membres peut paraître un détail technique, mais il est crucial pour créer les bases d'un vrai débat de fond. Pour ces raisons, je me joins à la rapporteure et vous invite à voter en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance Le Grip.

Mme Constance Le Grip. Le projet de loi que nous examinons cet après-midi, qui vient approuver une décision du Conseil du 13 juillet 2018 modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, ne change pas grand-chose au droit électoral français ni aux procédures selon lesquelles les prochains députés européens français seront élus le 26 mai 2019. Nous en sommes tous convenus en commission des affaires étrangères et vous l'avez rappelé, madame la ministre comme madame la rapporteure.

Au-delà de ce texte aux contours assez formels, notre débat nous permet d'aborder de nouveau certains des enjeux de la prochaine campagne électorale européenne. S'agissant, tout d'abord, de la question de la circonscription nationale unique, je tiens à rappeler très clairement l'opposition ferme et résolue du groupe Les Républicains à ce retour au découpage électoral en vigueur en 1979. Il nous paraît, en effet, de nature à creuser davantage encore le fossé existant entre les électeurs français et leurs élus européens, en tournant le dos aux principes de proximité et de territorialité, alors même que, nous le voyons à l'heure actuelle, ces principes ont besoin d'être remis au cœur de la gouvernance démocratique française.

La remise en cause de notre système de démocratie représentative est aujourd'hui spectaculaire et fracassante. Nous assistons à des dénonciations répétées de la déconnexion qui frapperait tous ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir à

l'échelon national. Cette situation devrait nous amener à reconsidérer d'un œil très critique cette renationalisation du découpage électoral européen.

À l'heure où le Gouvernement cherche à renouer de manière précipitée le dialogue avec le peuple français, en organisant un grand débat national dont les maires, qui sont les élus locaux par excellence, devraient être, sinon les protagonistes, du moins les organisateurs, c'est un paradoxe que de vouloir distendre le lien entre les électeurs français et les élus européens en revenant à la circonscription nationale unique.

De plus, comme nous l'avons déjà rappelé, mettre fin au scrutin régionalisé, alors même que les régions se sont vu confier la gestion de la quasi-totalité des fonds structurels européens, est illogique. Nous avons fait une contre-proposition à ce retour en arrière, qui n'a pas eu l'heur de plaire au Gouvernement ni à sa majorité. Nous le regrettons.

Nous avons également souhaité remettre en cause le principe, que vous voulez instaurer, de listes européennes transnationales, qui peut sembler séduisant au premier abord, alors qu'il s'agit, à nos yeux, du type même de la fausse bonne idée. Croyez-moi, le système institutionnel européen ne manque pas d'experts bruxellois vivant dans la *Brussels bubble*, la bulle bruxelloise, complètement déconnectés des réalités du terrain, ne rencontrant plus les électeurs et les vrais gens et se contentant de colloques avec tel ou tel lobby ou telle ou telle fédération professionnelle. Quelle idée étrange que de vouloir créer de nouveaux experts de la bulle déconnectée, qui n'auraient plus l'obligation de rendre compte régulièrement, sur le terrain, aux électeurs, de l'accomplissement de leur mandat !

Je rappelle que le Conseil constitutionnel – ce n'est pas si fréquent que cela – a censuré la référence aux listes transnationales qui figurait dans la loi du 25 juin 2018.

C'est un paradoxe, de la part du Gouvernement et de la majorité parlementaire, que d'être favorables, de manière réitérée, aux listes transnationales européennes et, en même temps, tout à fait défavorables au principe de chef-de-filat européen – le système dit du *Spitzenkandidat*. Il est déconcertant et illogique de vouloir européeniser un débat tout en récusant une procédure qui nous semble être de nature à susciter un véritable débat démocratique européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bourlanges.

M. Jean-Louis Bourlanges. Jean Paulhan écrivait un livre intitulé *Progrès en amour assez lents* – un livre au demeurant intéressant et que je vous recommande. Le texte qui nous est soumis pourrait avoir pour titre : *Progrès en démocratie assez lents*, puisqu'on procède par étapes.

M. Jean-Paul Lecoq. C'est vrai.

M. Jean-Louis Bourlanges. Je ne suis pas trop inquiet parce que, même si le texte qui nous est soumis est minimaliste, comme l'a souligné Mme la rapporteure, en réalité, nous avons réalisé de grandes avancées sur la voie de la démocratie.

Que peut-on attendre d'un mode de scrutin et d'un processus électoral réputés uniformes ? Nous devons tout d'abord observer que le Parlement européen est composé de représentants des citoyens de l'Union, et ce depuis l'origine. C'est essentiel. Nous sommes favorables, comme aurait dit le général de Gaulle, à l'Europe des États, mais nous voudrions également qu'à côté des États, en matière législative et, nous l'espérerions, budgétaire, existât un

pouvoir parlementaire égal. Nous voulons à la fois une Europe dans laquelle il ne soit pas possible d'imposer aux États ce qu'ils ne veulent pas et une Europe qui ne soit pas, non plus, la coalition de vingt-sept administrations nationales et d'une administration de catalyse – la Commission –, coalition qui se substituerait au débat démocratique. Or cet équilibre-là, qui est assuré depuis le début, fonctionne.

Le groupe MODEM et apparentés – il n'est pas le seul, si tant est qu'on puisse aller au-delà du MODEM (*Sourires*) – est également attaché à la proportionnelle : c'est pourquoi nous nous félicitons que le scrutin européen soit proportionnel. Nous souhaitons davantage de proportionnelle à l'Assemblée nationale ; or le mode de scrutin européen permet – M. Lecoq l'a souligné – à l'ensemble des grandes sensibilités d'être représentées tout en évitant, grâce à l'existence d'un seuil – entre 2 % et 5 % : la France a choisi 5 % –,...

M. Jean-Paul Lecoq. C'est une erreur ! Mieux vaudrait 2 % !

M. Jean-Louis Bourlanges. ... la fragmentation ou l'atomisation de comportements opportunistes, qui seraient la caricature, voire la négation d'une authentique proportionnelle. C'est très bien ainsi.

Nous nous réjouissons ensuite de constater que diverses dispositions, évoquées notamment par Mme la rapporteure, renforcent la sécurité juridique, qu'il s'agisse de la date limite de dépôt des candidatures, des procédés permettant d'éviter le double vote ou de la facilité d'accès aux urnes. Je me demande toutefois, madame la ministre, pourquoi les Français de l'étranger ne pourront pas recourir au vote électronique.

L'assemblée européenne, qui représente un pouvoir d'équilibre par rapport aux États, est donc élue au suffrage universel, dans des conditions juridiques de plus en plus sûres. Que faudrait-il de plus, puisque nous ne pouvons évidemment nous satisfaire de la situation actuelle ?

Il convient de soulever tout d'abord la question de l'harmonisation des procédures électorales. Les États de l'Union européenne se partagent en deux catégories : ceux qui pratiquent le vote bloqué et ceux qui pratiquent le vote préférentiel. Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Il faudrait aboutir à un système unique, même si les réticences des États membres, qui ont pour origine le respect de leurs traditions, rendent très difficile la réalisation de cet objectif, d'autant que nous ne pensons pas que cette différence soit de nature à remettre en cause le caractère démocratique de l'élection des parlementaires soumis à des modes électoraux différents.

Le problème de l'harmonisation des circonscriptions est plus grave, même si nous sommes dans un cadre proportionnel. Elles sont de tailles très différentes. Nous franchissons une étape, en passant d'un faux système de régionalisation à un vrai système de représentation à caractère national. Très sincèrement, je ne crois pas, mes chers collègues, que ce changement conduira à une modification massive des usages et des comportements. J'étais favorable à une vraie régionalisation : or, ce qui est remis en cause, c'est une caricature de régionalisation. En passant à la circonscription nationale unique, on met un terme à une hypocrisie qui avait assez duré.

Reste le problème de la parité, qui n'est pas une obligation dans l'ensemble des États membres. Nous le regrettons et voudrions aller plus loin. Comprendons toutefois nos partenaires : nous sommes nous-mêmes des néophytes de la parité.

Laissons le temps à chacun de s'adapter à des règles et des mœurs qui n'étaient pas les nôtres il y a encore vingt ans. Nous avons l'ardeur des convertis, n'en ayons pas l'intolérance. Sachons poursuivre dans cette voie et travailler à des règles de parité.

Enfin, s'agissant des listes transnationales, Mme Le Grip a expliqué qu'elles ne sont pas sa tasse de thé. Elles ont, à mes yeux, une portée symbolique forte, puisqu'elles permettraient à des parlementaires d'être élus dans l'ensemble de l'Union, en faisant campagne dans l'ensemble des États membres. Serait-il alors nécessaire d'appliquer le chef-de-filat – je retiens votre néologisme, madame Le Grip, qui permet d'éviter le germanisme *Spitzenkandidat* ? Je partage les réserves du Président de la République sur le système du *Spitzenkandidat*, parce que dans un système proportionnel à un tour, dans lequel les partis arriveront dans un ordre aléatoire à l'issue d'un tour unique, il est très difficile de fonder la sélection du président de la Commission européenne sur la liste arrivée en tête. Il serait nécessaire d'instituer une élection à deux tours, mais ce serait provoquer un changement complet de système.

En revanche, madame la ministre, si les listes transnationales étaient instaurées, pourquoi ne pas passer à un système dans lequel l'ensemble des candidats à la Commission seraient en tête de liste ? Cela permettrait à chacune des formations de présenter leurs candidats à la Commission.

Après tout, pourquoi l'élection du Parlement européen ne permettrait-elle pas de désigner les commissaires ? Nous gagnons souvent à ce que les ministres soient recrutés au sein du Parlement – sauf pour ce qui vous concerne, madame Loiseau, car vous avez toutes les compétences requises ! (*Sourires.*) Ainsi, il ne serait pas absurde que les commissaires soient choisis parmi les vainqueurs des élections européennes.

La véritable cause du désamour de nos concitoyens envers l'Union européenne est d'un autre ordre. Nous souffrons de deux maux.

Tout d'abord, nous ne sommes pas habitués au mode de démocratie européen, ce qui est une faiblesse. Nous préférons la démocratie de confrontation, la démocratie simpliste, binaire, bipolaire.

M. Antoine Herth. Très juste !

M. Jean-Louis Bourlanges. Nous aimons que les gens s'affrontent. Nous entendons la thèse, l'antithèse, mais malgré Hegel et Marx – je parle pour vous, monsieur Lecoq –, nous n'entendons jamais la synthèse.

M. Jean-Paul Lecoq. Merci de citer les grands penseurs !

M. Pierre Dharréville. Soyons dialectiques !

M. Jean-Louis Bourlanges. Nous n'avons pas l'habitude du compromis, du rassemblement. Au niveau européen, c'est différent : il s'agit d'une démocratie de négociation entre les partis, entre les institutions, entre les États. Dans une Union européenne aussi hétérogène que celle que nous connaissons, cet état d'esprit est évidemment tout à fait nécessaire.

Mais la vraie raison de cette désaffection que vous avez tous constatée, mes chers collègues, est que l'Union européenne n'exerce pas à ce jour de vrai pouvoir politique. Certes, le Parlement européen a des pouvoirs politiques au sein de l'Union. Le verre du Parlement européen n'est pas grand, mais ce sont les parlementaires européens qui boivent dedans. C'est tout le contraire des députés nationaux que nous sommes : notre verre est grand, mais c'est le Gouvernement

qui boit dedans ! La plupart des compétences politiques de l'Union européenne demeurent exercées au niveau national. J'aimerais reprendre à mon compte la célèbre métaphore que Georges Pompidou lui-même avait citée à cette tribune il y a de nombreuses années : l'Union européenne est « l'ombre d'un cocher qui, tenant l'ombre d'une brosse, nettoyait l'ombre d'un carrosse ». (*Sourires.*) Donnez de la réalité politique à l'Union européenne, et vous verrez les citoyens se rendre aux urnes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

Mme Constance Le Grip. Quelle fougue !

Mme la présidente. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Le 11 novembre 2015, le Parlement européen a adopté, sur le fondement de l'article 223 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, une résolution tendant à modifier la loi électorale européenne. Le 4 juillet 2018, au terme de la procédure parlementaire, il a donné son avis conforme au projet de décision du Conseil visant à introduire une procédure uniforme dans tous les États membres.

L'acte du 20 septembre 1976 portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct a été modifié plusieurs fois au cours de ces derniers mois. La loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen a également été modifiée par la loi du 25 juin 2018 afin de rétablir une circonscription électorale unique. Malgré le risque de faire des élus européens des parlementaires hors-sol, hors de portée des récriminations de leurs électeurs, comme il y en a de trop nombreux, le groupe Socialistes et apparentés soutient cette évolution. Nous avons néanmoins déposé un amendement visant à répondre à la préoccupation de nos concitoyens ultramarins concernant leur représentation ; malheureusement, cette inquiétude n'a pas été prise en compte.

Le présent projet de loi ne modifie qu'à la marge le droit national quant à l'organisation et la tenue du scrutin européen dans l'Hexagone. Je ne citerai que les mesures les plus significatives. La plus emblématique est la fixation d'un seuil minimal pour l'attribution des sièges. Une autre mesure consiste à fixer la date limite pour le dépôt des candidatures au plus tard trois semaines avant le début de la période électorale, dans le but d'harmoniser le calendrier du dépôt des candidatures dans les États membres.

Une autre mesure permet de faire apparaître sur les bulletins de vote le nom ou le logo du parti politique européen auquel est affilié le candidat ou la liste de candidats.

Un autre article porte sur le vote par correspondance, le vote électronique ou le vote par internet lors des élections au Parlement européen ; ces dispositions n'ont toutefois pas de caractère obligatoire, et la France n'envisage pas, à ce stade, de mettre en œuvre ces modalités de vote pour les élections au Parlement européen.

Un autre article donne aux États membres la possibilité d'adopter des mesures permettant à leurs citoyens résidant dans un pays tiers de participer aux élections au Parlement européen – c'est déjà le cas en France.

En réalité, la mesure la plus importante de la décision européenne que nous transposons ici n'a pas d'implication en droit national, puisqu'il s'agissait alors principalement de répartir entre États membres les sièges au Parlement européen laissés vacants par le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. La décision européenne, à laquelle les députés européens du parti socialiste ont grandement contribué, a permis de rétablir l'équilibre dans la représenta-

tion des citoyens au Parlement européen, en particulier en faveur de la France, dont le nombre de représentants passera de soixante-quatorze à soixante-dix-neuf. Notre pays pèsera davantage – son poids dans l'hémicycle passera de 9,8 % à 11,2 % –, d'autant plus que le nombre global de parlementaires diminue. La nouvelle répartition fixée par la décision européenne octroie cinq sièges supplémentaires à la France, qui en totalisera donc soixante-dix-neuf en 2019.

Le fait électoral marquant de ces dernières années est la montée de l'abstention pour un scrutin de plus en plus délaissé : le taux de participation aux élections européennes est en effet passé de 61,99 % en 1979 à 42,4 % en 2014, soit une baisse de près de 20 points d'écart en trente-cinq ans.

La création d'une circonscription transnationale aurait permis d'europeaniser les débats, mais cette solution n'a pas obtenu le soutien de la droite européenne, qu'il s'agisse du PPE ou de la CDU allemande de Mme Merkel. Un débat a eu lieu, et les députés socialistes au Parlement européen ont ardemment soutenu cette proposition. À l'Assemblée nationale, cependant, ma collègue Marietta Karamanli a rappelé en commission des lois, le 17 janvier dernier, que « la loi permet déjà de présenter des candidats ayant la nationalité d'un autre État de l'Union, quel qu'il soit. Mieux vaudrait donc favoriser l'intégration sur les listes nationales de candidats européens en incitant les partis nationaux à leur faire une place. Ainsi, l'ancrage national convergerait avec le principe d'ouverture. »

En tout état de cause, dans un contexte de montée générale des populismes en Europe, je ne suis pas convaincu que le mode de scrutin choisi soit une solution miracle. Pour réenchanter le projet européen, la véritable solution serait d'en finir avec des politiques austéritaires et néolibérales qui contraignent aveuglément les pays membres et participent à la colère des électeurs, laquelle s'exprime de manière spectaculaire ces dernières semaines. (*M. Jean-Paul Lecocq applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pieyre-Alexandre Anglade.

M. Pieyre-Alexandre Anglade. Le projet de loi que nous examinons cet après-midi pose une nouvelle fois la question de l'achèvement d'un espace public européen. En effet, les élections européennes, qui font l'objet de ce projet de loi, constituent un temps fort de la vie démocratique européenne, durant lequel les vingt-sept États membres de l'Union sont transcendés par l'exercice le plus fondamental de la démocratie, le vote libre et direct.

Il faut bien le dire, beaucoup reste à faire pour parachever cet espace public européen. Les très faibles taux de participation aux élections européennes précédentes nous rappellent que nous partons de très loin. Souvenons-nous également que les débats organisés dans le cadre de ces élections se structurent trop souvent autour de clivages nationaux, en France comme ailleurs. Ce qui devrait être une mobilisation collective autour d'un projet commun, par-delà les appartenances nationales, s'apparente malheureusement à une agrégation de scrutins locaux dénués de portée véritablement européenne.

Dans ce contexte, toute velléité d'harmonisation des procédures électorales dans les différents États membres de l'Union est positive, puisque cette harmonisation peut susciter une prise de conscience européenne, un sentiment d'appartenance à un espace commun propre à remédier au déficit démocratique de l'Union.

Le retour à une circonscription unique dans notre pays s'inscrit dans cette logique d'harmonisation, alors que quatre pays européens seulement organisent le scrutin européen dans le cadre de circonscriptions régionales. Il permet surtout de clarifier les positions que les partis politiques défendent dans le cadre de cette élection – elles n'étaient pas nécessairement très claires autrefois. Je salue donc les modifications qui vont être entérinées dans le cadre du présent projet de loi.

Vous le savez, mes chers collègues, nous serons appelés aux urnes dans quelques mois pour les élections européennes. Dans le contexte actuel, ces élections ne sont évidemment pas anodines. Beaucoup l'ont oublié, mais c'est le Front national qui a remporté les élections européennes il y a près de cinq ans dans notre pays. Depuis lors, nous voyons partout monter les extrêmes, les démagogues, les partis nationalistes, ceux qui plaident non pas pour un peu plus de social, un peu plus d'environnement, un peu moins de réseaux de transports ou un peu plus de politique agricole commune, mais pour une rupture avec l'Europe et un retour aux logiques nationales – en somme, ceux qui défendent un projet de démantèlement de l'Europe.

Nous, responsables politiques, avons donc une responsabilité particulière : nous devons exprimer une position claire sur l'avenir de l'Europe, quelle qu'elle soit, et éviter de travestir ce scrutin en débattant d'enjeux purement nationaux. Ceux qui veulent rejouer le match de 2017 ou faire de cette élection un référendum sur l'action de la majorité, du Gouvernement ou du Président de la République ne sont pas à la hauteur des enjeux que l'Europe traverse : au fond, ils trahissent l'Europe et ses peuples.

Si l'Europe se retrouve aujourd'hui dans une telle situation, c'est parce qu'elle a été abandonnée, ces dernières années, par ceux qui auraient dû nourrir une véritable ambition pour elle mais l'ont laissée aux mains de ceux qui n'y croyaient plus vraiment.

Je pèse mes mots : l'Europe se trouve aujourd'hui au bord du précipice. Alors que le Brexit apparaît compliqué, que certains États embrassent les thèses de la démocratie illibérale et que de grands pays européens sont marqués par l'instabilité politique, le risque de ne pas trouver de majorité dans le prochain Parlement européen est de plus en plus grand.

Face à cette situation, quelle réponse faut-il apporter ? Nous ne devons renoncer en rien à l'ambition exprimée il y a un an à la Sorbonne. C'est cette ambition qui a tenu l'Europe ces derniers mois.

Des avancées importantes dans la lutte contre le dumping social, pour une plus grande équité fiscale ou pour une défense européenne ont été obtenues sous l'impulsion de la France. Je pense en particulier à la révision de la directive sur les travailleurs détachés, qui s'applique depuis le 1^{er} décembre au secteur du transport – cette avancée majeure pour les transporteurs routiers a été passée sous silence, ces derniers jours, en raison de l'actualité dans notre pays.

Sur le front fiscal, la commissaire à la concurrence a prononcé des amendes sans précédent : Apple a été condamné à payer 13 milliards d'euros pour des aides d'État abusives, tandis que Google a été condamné à deux reprises pour abus de position dominante.

En matière d'environnement, un objectif de réduction des émissions du CO₂ des voitures à l'horizon 2030 a été fixé hier, ce qui permettra à l'industrie européenne de prendre un temps d'avance dans la lutte contre le changement climatique.

Nous devons saluer ces avancées et en être fiers. Cependant, face aux défis du monde, nous devons aller plus vite et plus fort sur beaucoup d'autres sujets. C'est tout l'enjeu des prochaines élections européennes.

Dans les cinq années à venir, nous devons défendre une ligne claire, construire une Europe plus souveraine, plus unie et plus démocratique, et montrer les résultats concrets de nos actions efficaces. C'est ainsi que nous convaincrions nos concitoyens que la voie du repli nationaliste est sans issue et que seule la coopération en Europe pourra conduire à la stabilité et à la prospérité dans l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont.

M. Pierre-Henri Dumont. Nous voilà réunis cet après-midi, au cœur d'un ordre du jour chamboulé par l'intelligence et la subtilité politique du Gouvernement et de la majorité, afin de débattre d'un texte qui ne change strictement rien au droit électoral français ni aux modalités d'élection des représentants français au Parlement européen.

Autant évacuer dès maintenant le mystère qui entoure ce texte et qui, j'en suis certain, saisit l'ensemble des travées de cet hémicycle : oui, les députés Les Républicains valideront la modification de l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel, qui apporte certaines précisions utiles pour nos voisins, mais pas pour la France, puisque nous appliquions déjà les principales dispositions visées.

Le suspens étant écarté, je peux profiter de l'examen de ce texte pour rappeler à quel point la politique menée par Emmanuel Macron depuis son élection l'isole, et isole donc la France en Europe.

Que reste-t-il aujourd'hui du discours de la Sorbonne ? Rien, ou presque – sur la forme, puisque ce discours fut prononcé deux jours après des élections allemandes sans majorité claire et visait donc à profiter de la faiblesse temporaire de la chancelière pour éclipser politiquement notre principal partenaire, et sur le fond, puisque la taxation européenne des GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft – est de plus en plus illusoire, forçant le Gouvernement à sauver les meubles en agissant en solo en France.

En ce qui concerne le budget de la zone euro, l'accord conclu il y a quelques jours ne répond pas aux attentes exprimées par la France, puisque ce budget ne sera consacré qu'à la convergence entre les États de la zone euro et leur compétitivité, sans outil de stabilisation ni budget propre.

À ce tableau peu reluisant s'ajoute le sacrifice de la politique agricole commune, qui voit son budget en valeur constante diminuer de 16,3 % sur la période 2021-2027.

Je pourrais également évoquer l'absence de réponse du gouvernement français à la première phase de consultation sur les nouveaux corridors maritimes post-Brexit, qui a poussé la Commission européenne à exclure les ports français des autoroutes de la mer dans sa version publiée au cœur de l'été dernier,...

M. Gilles Lurton. Eh oui !

M. Pierre-Henri Dumont. ...ou l'absence d'harmonisation des politiques migratoires au sein de l'Union européenne, mais, à quelques jours de Noël, j'aurais peur de briser les dernières illusions de certains de mes collègues.

M. Pieyre-Alexandre Anglade. Vous êtes trop bon !

M. Pierre-Henri Dumont. En fait, tout ce qu'il reste de la politique européenne volontariste d'Emmanuel Macron, c'est le prix Charlemagne et, si l'on se fie à la jurisprudence du prix du Champion de la Terre, décerné pour ses actions en faveur de l'environnement avant une reculade généralisée dans une rase campagne parsemée de ronds-points, on peut clairement se montrer pessimiste quant à la suite des événements. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Ces échecs et reculades successifs sont le résultat, depuis dix-huit mois, d'une stratégie unique, inique et cynique : la stratégie du chaos.

Chaos au sein même de l'Union européenne, par une division des pays membres en deux camps – l'axe du bien et l'axe du mal, les progressistes contre les populistes, ceux avec qui il faut travailler et ceux qu'il faut éviter –, avec pour seul but d'émerger comme unique représentant du camp des gentils. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron et le discours de la Sorbonne théorisant cette division artificielle, les élections successives tenues dans les pays européens consacrent ceux que, pourtant, il vilipende, que ce soit en Autriche, en Allemagne, en Hongrie, en Suède ou en Italie. Nous ne nous en réjouissons pas, mais ces résultats sont autant d'échecs cinglants pour la politique menée à l'échelle du continent par Emmanuel Macron, retournant la stratégie de division contre le chef de l'État et isolant donc de plus en plus la France en Europe.

Méthodiquement, le Président de la République a voulu fracturer l'unité européenne, voyant avant tout en chaque pays des couleurs politiques, et non pas des partenaires, et cherchant à dresser les États membres les uns contre les autres afin de ressortir comme seul grand vainqueur de la mêlée et émergent des ruines de la concertation européenne dans une attitude de fossoyeur des efforts de coopération passés.

Or, mes chers collègues, pour donner des leçons à l'Europe entière, encore faut-il avoir des raisons de le faire, ce qui est loin d'être le cas, puisque la France sera le seul pays de la zone euro à ne pas respecter la barre des 3 % de déficit.

Cette stratégie du chaos est également la ligne de conduite adoptée ici, en France. Cela a commencé en tripatouillant le mode d'élection des représentants français au Parlement européen pour revenir à une liste nationale unique, permettant ainsi à La République en marche de pallier son absence d'ancrage local tout en faisant la courte échelle aux listes de ceux qu'elle prétend combattre, mais qui sont en réalité ses meilleurs alliés. C'est là, en effet, votre grossière stratégie : désigner votre unique adversaire et le faire monter dans les idées et les sondages, afin de vous ériger en dernier rempart de la République.

En affirmant que votre programme consiste à transférer une grande partie de la souveraineté nationale au niveau européen, vous faites monter les populistes que vous critiquez.

En acceptant de sacrifier le siège de la France au Conseil de sécurité des Nations unies, vous faites monter les populistes que vous critiquez. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Mme Nathalie Loiseau, ministre. Encore faux !

M. Pierre-Henri Dumont. Écoutez votre collègue Taché !

En poussant, jusqu'à la censure du Conseil constitutionnel, la création de listes transnationales lors des élections européennes, afin de diminuer la représentation française au Parlement européen, vous faites monter les populistes que vous critiquez.

Et ; puisque vous avez échoué à fracturer le Parti populaire européen, à vous trouver des alliés en Europe et à intégrer une grande coalition, vous remettez en cause l'avancée démocratique qui permettait aux citoyens de choisir le président de la Commission européenne, préférant les négociations de couloir entre chefs d'État au vote des citoyens, les petits arrangements au respect de la majorité au Parlement, l'ombre à la lumière. Emmanuel Macron voulait mettre l'Europe en marche. Il aura finalement mis la France en marge de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Protestations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Selon un sondage IFOP de 2016, 69 % des Français sont attachés à l'histoire européenne et à son patrimoine. Bonne nouvelle ! En revanche, 44 % seulement des Français sont attachés à l'Union européenne en tant qu'institution et 20 % des personnes interrogées ne se sentent pas du tout liées à l'Union européenne. En l'espace de deux ans, la situation a encore évolué : selon un sondage d'octobre 2018, seuls 24 % des Français considèrent que l'Union européenne offre plus d'avantages que d'inconvénients, 38 % pensent qu'elle présente plus d'inconvénients, et 38 % y voient autant d'inconvénients que d'avantages.

Pour dire les choses clairement, l'Union européenne va mal et les voyants sont au rouge, sauf pour les euro-idéalistes qui croient encore, comme on peut le lire dans l'exposé des motifs de votre projet de loi, que la « volonté de redynamiser le projet européen est partagée par l'ensemble des partenaires européens ». C'est être bien aveugle. Partout, en effet, les signes de défiance montent – de la Grèce à l'Italie, en passant par la République tchèque, la Hongrie et la Pologne. Même la gauche allemande s'y est mise, sans oublier, naturellement, le Royaume-Uni, avec qui le divorce est douloureux, mais bel et bien engagé, et, depuis quelques mois, c'est la Suède qui montre à son tour des signes de crispation.

Aujourd'hui, pour tenter de répondre à cette défiance, vous nous demandez d'approuver la décision du Conseil du 13 juillet 2018, qui modifie la façon dont les députés européens seront élus. En d'autres termes, vous voulez guérir le mal par le mal, en ajoutant une dose supplémentaire de politique hors-sol, déconnectée des réalités.

Vous commencez fort, en réaffirmant que les membres du Parlement européen sont des « représentants des citoyens de l'Union ». Avez-vous donc oublié les leçons que vous ne cessez de nous asséner depuis juin 2017, réaffirmant à tout bout de champ que nous autres, députés, devons être avant tout des représentants de la Nation, et non des VRP – ce sont vos mots – de nos territoires. J'ai même entendu, en commission, l'un des vôtres expliquer qu'il n'est inscrit nulle part dans la Constitution qu'un député doit arpentier sa circonscription. Belle illustration de votre conception d'une représentation nationale totalement déconnectée ! On voit d'ailleurs où elle vous a menée : d'un coup, depuis que les gilets jaunes sont sur les ronds-points, c'est la panique et vous demandez à votre majorité de sortir, d'aller à la rencontre de nos concitoyens sur le terrain pour recueillir leurs doléances. Il était temps !

Plusieurs députés du groupe LaREM. N'importe quoi !

Mme Emmanuelle Ménard. Mais voilà que vous recommencez avec l'Europe. Décidément, vous n'avez rien compris – mais il est vrai que vous êtes trop intelligents, bien trop subtils pour le commun des mortels que nous sommes. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Alors que les pays membres de l'Union européenne sont de plus en plus nombreux à réclamer davantage de souveraineté et plus de respect de nos spécificités nationales, vous nous parlez de « citoyenneté européenne », comme si l'Europe était un pays. Eh bien, non ! L'Europe ne peut être l'Europe que si elle est infiniment française, italienne, espagnole, allemande ou hongroise, et si les députés européens sont légitimes, c'est précisément parce qu'ils sont des représentants de leurs nations.

Vous nous proposez que les États membres qui ont recours au scrutin de liste fixent un seuil minimal pour l'attribution des sièges compris entre 2 % et 5 % des suffrages exprimés, pour les circonscriptions de plus de trente-cinq sièges. C'est, selon vous, pour éviter l'éparpillement des voix, mais c'est, en fait, pour dégager des majorités faciles à manier et déconnectées des spécificités locales. Pour cela, vous invoquez le traité de Lisbonne qui, je vous le rappelle, a été vécu par beaucoup de Français comme une véritable trahison démocratique. Décidément, rien ne vous arrête.

Pour que les choses soient claires, je précise que je suis profondément européenne, mais que, contrairement à vous, je ne confonds pas l'Europe avec ses institutions bruxelloises. S'il est urgent d'insuffler de la démocratie et de la liberté en revoyant le mode de désignation des institutions européennes, ce n'est pas servir les intérêts des technocrates allergiques aux frontières et aux identités des peuples, mais pour que les Européens croient à nouveau en l'Europe.

Pour cela, rien n'est plus simple : occupez-vous de ce qui préoccupe les Européens – je veux parler de l'immigration, du pouvoir d'achat et du chômage –, sous peine de voir l'Europe réduite à une parenthèse de notre histoire. Je ne crois pas que ce soit notre intérêt.

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Genetet.

Mme Anne Genetet. Ouf ! Après ce que je viens d'entendre, on va s'y mettre !

M. Aurélien Pradié. Soyez au moins respectueuse !

M. Pierre-Henri Dumont. Un peu moins de suffisance !

Mme Anne Genetet. Il faut que je m'en remette !

M. Aurélien Pradié. Un peu de respect !

Mme Anne Genetet. À bout de souffle, en quête de légitimité, ne sachant plus d'où elle vient, ne sachant plus où elle va, privée de rêve depuis que la paix continentale est devenue réalité... Mes chers collègues, après tout ce que je viens d'entendre, je ne vous laisserai certes pas penser que je parle de la France : je veux parler ici de la démocratie européenne.

Dans son discours de la Sorbonne, en 2017, le Président de la République avait exprimé avec force la conviction de ma famille politique, qui était que la revitalisation de la démocratie européenne réside dans le Parlement des Européens. Cependant, les élections européennes ont toujours été singulières, avec un taux d'abstention record, une prime aux partis secondaires et contestataires, une prééminence des enjeux nationaux et une mainmise des appareils politiques, dépêchant souvent à Bruxelles des impétrants n'ayant pas toujours le profil, ou même parfois la volonté d'y travailler.

Alors, comment revitaliser cette démocratie européenne ? Comment intéresser les Français et les Européens aux élections européennes ? Je reviendrai sur les réponses que nous avons déjà apportées et sur celles qu'il nous reste à apporter.

En juin, tout d'abord, nous avons apporté une première réponse électorale en rétablissant la circonscription électorale unique. N'en déplaise à leurs défenseurs, les circonscriptions régionales n'avaient pas fait leurs preuves, et cela a d'ailleurs été rappelé. Elles n'avaient ni rapproché le député du terrain, ni dépolitisé le scrutin, ni favorisé l'appropriation des enjeux européens par les Français. La circonscription nationale unique permettra, en revanche, de recréer les conditions du débat national sur les enjeux européens, trop longtemps escamotés par la régionalisation.

Aujourd'hui, nous apportons une deuxième réponse électorale, en allant plus loin, comme cela a également été rappelé, sur le chemin de l'harmonisation de cette procédure d'élection. Ce texte contribue en effet à la convergence de vingt-sept traditions électorales qui ont la vie dure – qu'il suffise de penser aux dates, aux délais de dépôt des candidatures, aux incompatibilités et inéligibilités ou aux règles de scrutin. Les avancées sont modestes, certes, mais ce sont des fondations solides pour faire du Parlement européen le creuset de notre projet européen, et les conditions sont désormais réunies pour l'établissement, en 2024, de listes transnationales menées dans une circonscription électorale unique par le candidat de chaque famille politique à la présidence de la Commission. Il est toutefois dommage, me semble-t-il, que l'on n'ait pas saisi l'occasion du Brexit pour le faire.

Demain, nous devons apporter une nouvelle réponse, beaucoup plus politique. Dans son dernier essai, intitulé *Le peuple contre la démocratie*, le politologue germano-américain Yascha Mounk explique la montée du populisme dans nos démocraties libérales par le divorce entre la démocratie et le libéralisme. Pour lui, la Commission européenne en hyperpuissance normative incarne une forme de libéralisme antidémocratique. En Europe, le fossé s'est en effet creusé entre un libéralisme insuffisamment démocratique, celui de l'Union européenne, et des démocraties insuffisamment libérales, dites illibérales, telle la Hongrie de M. Orban.

Pour réconcilier, en Europe, la démocratie et le libéralisme, les aspirations légitimes des peuples et le projet européen, il s'agira de faire l'Europe par la preuve – la preuve de son utilité, en élaborant les propositions concrètes qui répondent aux besoins quotidiens et aux attentes profondes des Français et des Européens. Il faut montrer à nos concitoyens que l'Europe peut les protéger contre les excès de la mondialisation et du capitalisme. Il faut leur montrer – et, parmi eux, à tous les gilets jaunes – que beaucoup de leurs préoccupations appellent des réponses au niveau européen.

Pour cela, nous devons faire preuve de courage politique, en cessant tout d'abord de faire de l'Europe le punching-ball de nos inconséquences, en montant ensuite sur le ring européen pour faire traiter, à ce niveau, les enjeux prioritaires pour nos concitoyens, par exemple dans les domaines de la sécurité, du social ou encore de l'écologie. C'est ce que fait le Président de la République depuis 2017. Nous avons obtenu des avancées – la réforme de la directive sur les travailleurs détachés en est une, parmi beaucoup d'autres – et nous en obtiendrons de nouvelles.

L'Europe par la preuve, la preuve de ce qu'elle fait chaque jour pour nous : c'est la réponse politique pour revitaliser la démocratie européenne. Aujourd'hui, comme en juin dernier, nous en avons défini les conditions électorales.

Place désormais à la politique européenne : c'est tout l'enjeu de ce projet de loi et de la campagne des élections européennes à venir. Je veux pouvoir dire à nos enfants, à mes enfants, à mes quatre fils qui sont tous électeurs, « Eh bien, votez maintenant ! » Vive la République française et vive l'Union européenne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour un rappel au règlement.

Mme Emmanuelle Ménard. Ce rappel au règlement sur le fondement de l'article 58, alinéa 1, concerne le bon déroulement de nos débats.

Il me semblait que la tribune de cet hémicycle permettait à des opinions plurielles de s'exprimer, qu'elle permettait le débat. La réaction de ma collègue à l'instant, juste après mon intervention, est une démonstration brillante de la morgue et de l'arrogance qui vous sont reprochées depuis des semaines sur les ronds-points par les gilets jaunes – mais vous êtes évidemment bien trop intelligents, bien trop subtils ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Je pense que vous n'avez encore rien appris et que vous n'apprendrez jamais rien ! Il faudrait peut-être faire preuve d'un tout petit peu d'humilité et savoir écouter les autres pour pouvoir ensuite donner des leçons, comme vous le faites à longueur de temps.

Mme la présidente. Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne le respect que nous nous devons les uns aux autres : cela vaut dans les deux sens, bien entendu ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) En réponse à vos propos, je vous invite à vous respecter les uns et les autres lorsque vous prenez la parole, que ce soit à la tribune ou au sein de l'hémicycle.

DISCUSSION DES ARTICLES

Mme la présidente. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, l'article unique du projet de loi.

Article unique

Mme la présidente. La parole est à M. Joaquim Pueyo.

M. Joaquim Pueyo. Ce texte n'aura que peu d'effets sur notre législation nationale, puisque de nombreux éléments sont déjà prévus par la loi française. Si le but de la décision du 13 juillet 2018 est bien de redynamiser le projet européen, nous devons adopter des mesures bien plus importantes dans les mois à venir. Il est dommage que le projet de circonscription transnationale n'ait pu aboutir, car il s'agirait d'un premier pas vers un détachement de cette élection des enjeux purement nationaux. Le renvoi de cette discussion aux élections de 2024 n'est que peu encourageant – c'est du moins mon avis, moi qui suis, comme Mme Genetet, très européen.

La question, dans l'article 3 *ter*, de l'affichage des logos des partis européens sur les bulletins peut paraître anecdotique, mais le fait d'encourager, voire d'imposer aux candidats de faire apparaître leur affiliation européenne est un tout petit pas pour rappeler qu'il ne s'agit pas d'une élection nationale.

M. Jean-Louis Boulanges. Exact !

M. Joaquim Pueyo. Plus largement, nous sommes pour la plupart engagés en faveur d'un approfondissement du projet européen sous des formes et suivant des orientations différentes. Faire en sorte de renforcer l'approbation en faveur de l'Union européenne par les citoyens européens passe par une meilleure compréhension des processus, des acteurs et des enjeux. Il ne s'agit pas seulement de faciliter le vote ou d'agir sur les modalités de scrutin, mais de redonner du sens à l'acte de vote.

L'adoption de la circonscription unique en mai dernier était selon moi une décision positive, que nous avons accompagnée. Cependant, il s'agit d'une modification à la marge, qui n'aura que peu d'effets. Redonner du sens, cela passe par une participation directe, accrue des citoyens européens et un contrôle démocratique renforcé notamment à travers l'action du Parlement européen et de ses représentants élus au suffrage universel direct. C'est en donnant un pouvoir de contrôle et de décision sur l'ensemble que nous pourrions donner du sens à cette élection et améliorer la participation aux élections européennes.

Nous sommes donc favorables à ce texte, même s'il ne représente pas la réforme européenne nécessaire pour redynamiser le projet européen, comme l'ambitionne le texte. Cela passera par des idées et des changements structurels profonds. Voilà, en quelques mots, ce que tenait à dire un député qui croit profondément à l'Union européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

VOTE SUR L'ARTICLE UNIQUE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

(*L'article unique est adopté, ainsi que l'ensemble du projet de loi.*)

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, demain, à neuf heures trente :

Discussion, en lecture définitive, du projet de loi de finances pour 2019.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures vingt.*)

Le Directeur du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale

SERGE EZDRA